

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT JEHAN ANGO DE LA RÉSIDENCE PANORAMA

SITE MONT SAINT AIGNAN



MAITRISE D'OUVRAGE :		
CROUS Normandie Service en charge du dossier CROUS NORMANDIE 23 Avenue de Bruxelles CS 25317 14053 Caen CEDEX	CROUS NORMANDIE 135 boulevard de l'Europe CS 81816 76042 Rouen CEDEX Maria HUE Tél : 06 59 41 27 22 @ : maria.hue@crous-normandie.fr	
MAITRISE D'ŒUVRE :		
Architecte	ARCHETUDE -- 31 bd du Général de Gaulle 60 000 Beauvais Tél : 03 44 48 95 66 @ : m-grandchamp@archetude.fr	
BET TCE / ECONOMISTE	BETOM INGENIERIE -42, Rue Richelieu, 76600 Le Havre Tél : 02 99 27 05 05 @ : v.druard@betom.fr	

CCTP		DCE	LBRE
Lot N°06 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES MENUISERIES INTERIEURES			24018
Émission Initiale		03/03/2026	
Rédigé par :	ÉQUIPE BETOM		03/03/2026
Validé par :	Vivian DRUARD	Chef de Projets	03/03/2026

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT JEHAN ANGO DE LA RÉSIDENCE PANORAMA

SITE MONT SAINT AIGNAN



MAITRISE D'OUVRAGE :		
CROUS Normandie Service en charge du dossier CROUS NORMANDIE 23 Avenue de Bruxelles CS 25317 14053 Caen CEDEX	CROUS NORMANDIE 135 boulevard de l'Europe CS 81816 76042 Rouen CEDEX Maria HUE Tél : 06 59 41 27 22 @ : maria.hue@crous-normandie.fr	
MAITRISE D'ŒUVRE :		
Architecte	ARCHETUDE -- 31 bd du Général de Gaulle 60 000 Beauvais Tél : 03 44 48 95 66 @ : m-grandchamp@archetude.fr	
BET TCE / ECONOMISTE	BETOM INGENIERIE -42, Rue Richelieu, 76600 Le Havre Tél : 02 99 27 05 05 @ : v.druard@betom.fr	

CCTP			DCE	LBRE
Lot n°06a CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS -				24018
Émission Initiale	03/03/2026			
Rédigé par :	ÉQUIPE BETOM			03/03/2026
Validé par :	Vivian DRUARD		Chef de Projets	03/03/2026

1	GENERALITES DU PROJET	5
1.1	DEFINITION DE L'OPERATION	5
1.1.1	Présentation du projet	5
1.1.2	Classement et caractéristiques du projet	5
1.1.3	Etude thermique – Certifications – Objectifs divers	5
1.1.4	Accessibilité handicapée	5
1.1.5	Rappel / Organisation du CCTP	5
1.2	RAPPELS DIVERS	6
1.2.1	Présentation de l'offre	6
1.2.2	Etanchéité à l'air du bâtiment	6
1.2.3	Participation au compte prorata	7
1.2.4	Dossier des ouvrages exécutés	7
1.2.5	Liaison avec les autres lots	7
1.2.6	Ouvrages témoins	7
2	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	8
2.1	RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS	8
2.1.1	Documents officiels de références	8
2.2	PRESTATIONS ET RAPPELS DIVERS	9
2.2.1	Engins de levage et stockage	9
2.2.2	Préparation des supports	9
2.2.3	Huissieries et bâtis	9
2.2.4	Pièces humides	9
2.2.5	Bois pour calage et fixations	10
2.2.6	Angles saillants	10
2.2.7	Joints entre éléments	10
2.2.8	Raccords	10
2.2.9	Charges lourdes	10
2.2.10	Essais	10
2.3	MISE EN ŒUVRE	11
2.3.1	Implantation et traçage	11
2.3.2	Complexes de doublage	11
2.3.3	Cloisons plaques sèches	11
2.3.4	Traitement des joints	11
2.3.5	Tolérances de planimétrie	12
2.3.6	Enduit en plâtre	12

2.3.7	Liaison avec les autres lots-----	12
2.4	NETTOYAGE -----	12
2.4.1	Nettoyage de chantier-----	12
2.5	TRAÇABILITES DES DECHETS -----	13
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES -----	14
3.1	ETUDES PREPARATOIRES ET DIVERS -----	14
3.1.1	Etudes techniques / notes de calcul / plans-----	14
3.1.2	Accès chantier – Transport – Levage -----	14
3.1.3	Approvisionnement – Echafaudages – Protection-----	14
3.1.4	Sécurité des travailleurs -----	14
3.2	DOUBLAGE SUR OSSATURE -----	14
3.2.1	Membrane frein vapeur et étanchéité à l'air -----	15
3.2.2	Doublage thermique 60 mm + 2BA13-----	15
3.2.3	Doublage acoustique 140 mm + 1BA13-----	15
3.2.4	Doublages divers-----	16
3.2.4.1	Plaques de plâtre filante -----	16
3.2.5	Plaques spécifiques -----	16
3.2.5.1	Plus-value plaques hydrofuges -----	16
3.3	CLOISON DE DISTRIBUTION -----	16
3.3.1	Cloison 72/48 mm - 37 dB-----	17
3.3.2	Plaques spécifiques -----	17
3.3.2.1	Plus-value plaques hydrofuges -----	17
3.4	CLOISON SEPARATIVE-----	18
3.4.1	Cloisons SAA 120 mm - 56 dB-----	18
3.4.2	Cloisons SAD 180 mm - 66 dB-----	19
3.4.3	Cloison SAD 200 mm – 64 dB -----	19
3.4.4	Plaques spécifiques -----	19
3.4.4.1	Plus-value plaques hydrofuges -----	19
3.5	GAINES TECHNIQUES / ENCOFFREMENTS -----	19
3.5.1	Gaines techniques diverses -----	19
3.5.1.1	Gaine technique 72/48 mm -----	20
3.5.1.2	Gaine de ventilation désenfumage-----	20
3.5.1.3	Fond de gaine de coffret GTL -----	21
3.5.2	Encoffrement divers -----	21
3.5.2.1	Encoffrement des boîtes à lettres-----	21
3.5.2.2	Encoffrement des poutres métalliques -----	21
3.6	PLAFONDS NON DEMONTABLES -----	22

3.6.1	Généralités / Pose -----	22
3.6.2	Soffites dans logements -----	22
3.6.3	Habillage en bois ajourée -----	22
3.7	PLAFONDS DEMONTABLES -----	23
3.7.1	Généralités / Pose -----	23
3.7.2	Faux-plafonds standard-----	24
3.7.3	Faux-plafond perforée-----	24
3.7.4	Faux-plafond hygiène -----	25
3.7.5	Faux-plafond métallique -----	26
3.8	OUVRAGES DIVERS -----	26
3.8.1	Pose d'huissierie dans cloisons -----	26
3.8.2	Pose de châssis -----	26
3.8.3	Pose de trappes -----	27
3.8.4	Bandes armées -----	27
3.8.5	Pose / Découpes diverses / Calfeutrements-----	27
3.8.6	Renforts-----	27
3.8.7	Finitions diverses-----	27
3.8.8	Plaque de plâtre collé -----	27
3.8.9	Jouées de retombées de plafond suspendu -----	28

1 GENERALITES DU PROJET

1.1 DEFINITION DE L'OPERATION

1.1.1 Présentation du projet

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) décrit l'ensemble des travaux de Menuiseries intérieures du projet suivant :

- **Résidence Crous Panorama JEHAN ANGO – 130 logements collectifs à Mont Saint Aignan (76 130)**

1.1.2 Classement et caractéristiques du projet

L'entrepreneur étant responsable de la conformité de ses ouvrages aux règles de l'art, normes et DTU, il devra justifier ou donner :

- Le comportement des matériaux et éléments de construction définis dans le présent C.C.T.P. qui seront en tout point conformes aux classements réglementaires ainsi qu'au lot n°00 – Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC).
- La présentation des procès-verbaux d'essais ou notes de calculs de ses matériaux et éléments de construction mis en œuvre.

Classement incendie du projet :

- Immeuble d'habitation de 3e famille B

1.1.3 Etude thermique – Certifications – Objectifs divers

L'entrepreneur se conformera au CCTC, concernant :

- Les exigences demandées en vue des divers labels et certifications, notamment :
 - o Réglementation RT Existant
- Les exigences thermiques, environnementales, acoustiques, étanchéité à l'air.

Les incidences financières de ces contraintes sont réputées intégrées dans les prix unitaires de l'offre de l'entreprise. Les entrepreneurs devront comprendre dans leur offre, tout ouvrage et sujétions en complément des prescriptions communes et propres à leur lot respectifs, pour garantir ladite certification. En cas de résultats défavorables, les entreprises s'engageront à reprendre (sans surcoût) les ouvrages présentant des défauts de réalisation.

Les matériaux mis en œuvre devront bénéficier, dans la mesure du possible, d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (F.D.E.S) individuelle ou collective suivant la Norme NF P01-010.

1.1.4 Accessibilité handicapée

Les ouvrages seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées applicable aux permis de construire déposés après le 1er janvier 2010 (RH 2007) et notamment à Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

1.1.5 Rappel / Organisation du CCTP

Le présent C.C.T.P. est présenté et articulé comme suit :

- **Chapitre 1 : Généralités du projet**
- **Chapitre 2 : Spécifications techniques générales**
- **Chapitre 3 : Description des ouvrages (description par poste et localisation)**

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des CCTP et plans des autres lots, ainsi que de toutes les pièces mentionnées dans les différents documents du marché.

Le présent C.C.T.P. aussi complet soit-il, ne peut prétendre à la description absolument détaillée des toutes les opérations à effectuer, l'entrepreneur devra étudier avec soin les pièces remises, se renseigner sur tout ce qui peut lui apparaître douteux, visiter les lieux où doivent s'effectuer les travaux s'il le juge nécessaire afin de maîtriser toute l'étendue de son intervention.

Il ne pourra, en aucun cas, arguer d'une erreur ou omission des pièces pour se soustraire à tout ou partie de la mission qui lui sera confiée. Les prix remis par l'entrepreneur comprennent, en outre, toutes les obligations définies dans les divers documents du projet :

- La fourniture, le transport, la mise en œuvre (excepté indication précise dans le C.C.T.P.) de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des ouvrages
- La mise en place et l'enlèvement de tous les appareils nécessaires.
- Les frais de location, entretien, réparation et assurance.
- La main d'œuvre.
- Les dépenses d'énergie et de matières consommables autres que celles existant sur le site.
- Ses installations propres de chantier.
- Les essais prévus.
- Les projections de ses ouvrages.
- La démolition et reprise pour remise en état des ouvrages défectueux et prestations annexes en découlant.
- Les éléments de sécurité nécessaires.
- La remise en état des lieux.
- La participation au compte prorata éventuel.
- Les prestations pour respecter les ouvrages d'autrui.

En conséquence, l'entrepreneur devra signaler par écrit durant la consultation toute omission, manque de concordance ou erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents. Faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages.

1.2 RAPPELS DIVERS

1.2.1 Présentation de l'offre

Le soumissionnaire doit répondre obligatoirement sur le cadre du DPGF vierge et fournir :

- Le DPGF renseigné
- Son devis, sa décomposition personnelle et les détails nécessaires si besoin est, relatifs aux postes du D.P.G.F. pour permettre une meilleure analyse de son offre, en respectant tous les intitulés et numérotations du DPGF

La non production des documents demandés et dans son intégralité pourra entraîner l'exclusion de l'entreprise

1.2.2 Etanchéité à l'air du bâtiment

Compte tenu des objectifs énergétiques demandés, les entreprises devront veiller à la parfaite étanchéité à l'air du bâtiment pour les prestations les concernant.

L'entreprise devra inclure dans sa proposition de prix global et forfaitaire tous les travaux, fournitures et accessoires sur la mise en œuvre de la couche étanche à l'air

- Elle devra veiller à assurer cette étanchéité lors du montage et de la pose de leurs matériaux et matériels.
- Elle devra la fourniture et la pose de tous éléments complémentaires nécessaires à l'atteinte de cet objectif, étanchéité parfaite de l'enveloppe extérieure, continuité des murs, traitement parfait des jonctions entre maçonnerie et baies, bouchage de toutes les gaines entre l'intérieur et l'extérieur, etc...

Valeur de perméabilité à l'air définie dans l'étude thermique de l'opération :

- Des tests avec mesure de résultat seront réalisées en fin de phase "hors d'eau hors d'air" et en fin de chantier (**ces tests sont à la charge du maître d'ouvrage**)
- Ces tests d'étanchéité à l'air (« blower door test ») devront être réalisés par un prestataire spécialisé et certifié
- La valeur de perméabilité à l'air définie dans l'étude thermique de l'opération est de **1.70 m³/h/m²**

1.2.3 Participation au compte prorata

L'entrepreneur aura prévu dans son offre la participation au compte prorata A ressortir clairement sur l'offre ou à noter si la participation est intégrée dans l'ensemble des prix unitaires

1.2.4 Dossier des ouvrages exécutés

Comme indiqué dans l'article "Constitution des DOE" dans le sous chapitre "Rappels divers TCE" du chapitre "Organisation du chantier" du lot 00 CPC, l'entreprise doit la fourniture des D.O.E.

Tous les documents ci-avant devront être fournis selon les indications du C.C.A.P ou du lot 00 CPC pour leurs nombres d'exemplaires requis et en fonction du support, reproductible ou pas.

- 1 seul exemplaire sera envoyé pour visa et approbation par le Maître d'Œuvre avant la fourniture de tous les exemplaires

Nota important :

- **La réception des travaux et les décomptes définitifs seront subordonnés à la remise de ce dossier et à son acceptation par le Maître d'Œuvre. Les pénalités éventuelles s'appliqueront jusqu'à la remise de ce dossier**

1.2.5 Liaison avec les autres lots

L'entrepreneur est tenu d'avoir une connaissance complète des prescriptions définies pour les autres lots et en particulier pour ceux dont les prestations sont liées à la sienne.

Elles ne sont cependant pas limitatives et l'entrepreneur est tenu de communiquer ses exigences aux autres intervenants, de se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu :

- De communiquer ses exigences aux autres intervenants.
- De se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

1.2.6 Ouvrages témoins

L'entrepreneur doit prévoir dans son offre :

- La réalisation de logements témoins représentatifs avant exécution de ses ouvrages

L'approbation définitive du témoin demandé ne pourra être donnée :

- Qu'après accord de la Maitrise d'Ouvrage, de la Maîtrise d'Œuvre et du contrôleur technique
- Que si toutes les modifications jugées nécessaires et suffisantes auront été apportées et validées

Cette présentation se fera suivant les directives du Maître d'œuvre et/ou suivant les indications du planning des travaux

Prévoir :

- Témoin chambre confort
- Témoin studette
- Partie communes (sols, faux-plafonds, portes palières, portes de gaines, signalétiques, plinthes, ect ...)

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS

2.1.1 Documents officiels de références

Les ouvrages et fournitures des travaux décrits au présent lot, seront exécutés et réceptionnés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après :

- Code de la construction et de l'habitat
- Normes A.F.N.O.R
- Normes européennes et internationales
- Prescriptions des documents techniques unifiés (D.T.U.)
- Documents édités par le C.S.T.B.
- Règles de calcul Eurocodes
- Recommandations éditées par les chambres syndicales, institut technique du BTP, etc...
- Directives communes U.E.A.t.c. à chaque corps d'état
- Avis techniques sur les matériaux et prestations
- Prescriptions et cahiers des charges des fabricants
- Règles de sécurité pour les travailleurs
- Textes officiels sur l'accessibilité aux personnes handicapés
- Instructions relatives à la protection contre les risques d'incendie
- Instructions relatives à la sécurité des personnes
- Les rapports du bureau de contrôle
- Le Plan général de Coordination (P.G.C.)
- Les rapports du coordonnateur de sécurité
- Notice de sécurité
- Notice SSI
- Rapport acoustique
- Bilan thermique
- Au surplus suivant CCTC et CCAP

Et d'une façon générale, sans qu'il soit besoin de le rappeler au cours du présent document, l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements et tous textes nationaux ou locaux applicables aux ouvrages de la présente opération, en vigueur à la date de la déclaration d'ouverture de chantier ou, le cas échéant, à la date de dépôt du PC, notamment en ce qui concerne les règles d'accessibilité handicapés.

Et plus particulièrement pour le présent lot :

- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de Plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit en plâtre
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et plaques de plâtre
- DTU 25.221 : Plafonds constitués par un enduit en plâtre
- DTU 25.222 : Plafonds fixes, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse
- DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre
- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs
- DTU 32.1 : Construction métallique : Charpente en acier
- DTU 36.1 : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois
- DTU 59.1 : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments
- DTU 60.1 : Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation
- Norme NFP 72.302- Plaques de parement en plâtre
- Norme NF EN 520 : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai
- Certificats A / B / C de qualification ACERMI
- Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments au point de vue des risques en cas d'incendie
- Réglementation acoustique (NRA) en vigueur

- Réglementation thermique (NRT) en vigueur

2.2 PRESTATIONS ET RAPPELS DIVERS

2.2.1 Engins de levage et stockage

Engins de levage :

Les prix de l'entreprise comprennent toutes les sujétions pour :

- Transport à pied d'œuvre
- Manutentions et coltinages
- Montage

De ce fait, les manutentions pour déchargement et montage des matériaux dans les différents niveaux, seront à la charge du présent lot.

Le titulaire du présent lot fera son affaire des négociations avec le lot Gros œuvre pour l'utilisation de la grue ou autre moyen de levage, sous réserve d'attestation de responsabilité.

Dans le cas où la grue serait démontée à l'époque d'intervention du présent lot, l'entrepreneur fera son affaire de l'installation de tous moyens de levage et de montage qui lui seront nécessaires.

Entrepôts et stockage :

L'entrepreneur se conformera strictement à l'organisation du chantier arrêtée par le maître d'œuvre d'exécution, pour que le stockage de ses matériaux ne crée aucune gêne pour les autres corps d'état ni ne surcharge de façon anormale les planchers de structure.

Le stockage se fera à l'abri des intempéries. Ils seront posés bien à plat et séparés par l'interposition de tasseaux suffisant pour éviter les déformations.

2.2.2 Préparation des supports

Les diverses préparations comprennent notamment, le recoupement des balèbres sur la maçonnerie dont le parement est prévu enduit de plâtre intérieur. Rusticage des parements lisses de béton à l'aplomb des amortissements des cloisons pour permettre le calfeutrement et le scellement des extrémités de cloisons contre les murs (sur ossature intérieure, poteaux).

2.2.3 Huisséries et bâtis

L'entreprise du présent lot aura à sa charge la pose et la fixation des huisseries, bâtis et châssis divers intérieurs incorporés dans ses ouvrages, bois ou métalliques, fournies et approvisionnées à chaque niveau par le lot Menuiseries Intérieures.

Les huisseries et bâtis comporteront des talons compatibles avec les épaisseurs de chapes rapportées.

L'implantation, les réglages, le nettoyage systématique après travaux ainsi que la verticalité pendant la mise en œuvre des cloisons seront à la charge du présent lot.

Le présent lot sera tenu pour responsable de tout vrillage des huisseries empêchant une fermeture convenable des portes de distribution, les travaux repris seront à sa charge (menuiseries, plâtrerie, peinture, papiers peints et sols)

2.2.4 Pièces humides

Les cloisons des pièces humides seront hydrofuges et protégées en pied par un feutre bitumineux ou par un polyane 200 microns, relevé en rive de part et d'autre de la cloison.

Cette protection sera arasée à 3 cm du sol fini par le carreleur.

Sous une cloison séparative d'une pièce sèche et d'une pièce humide, la protection sera complétée par la mise en œuvre, sous le rail de sol, d'un mastic acrylique.

Des renforts verticaux et horizontaux seront à prévoir dans les cloisons pour la fixation des appareils sanitaires.

2.2.5 Bois pour calage et fixations

Tous les bois employés pour fourrures, tasseaux, semelles, etc... nécessaires à la mise en œuvre seront traités avant mise en œuvre, par un produit anti-fongicide et anti-cryptogamique, non délavable, ayant reçu l'agrément du CTB.

Les clous, broches et vis employés seront galvanisés ou cadmiés.

2.2.6 Angles saillants

Tous les angles saillants dans cloisons sèches et enduit plâtre seront protégés sur toute hauteur par des bandes d'armatures métalliques et mis en œuvre conformément à l'avis technique.

2.2.7 Joints entre éléments

Les joints seront traités par le présent lot, suivant les prescriptions du fabricant. Les parements devront être livrés par le présent lot, prêts à être mis en peinture. Il ne sera toléré aucun manque de matière ou surépaisseur, les joints seront poncés si besoin est.

Toutes précautions seront prises pour le traitement des joints entre cloisons et ouvrages maçonnés afin d'assurer un affaiblissement acoustique dito cloisons. Le produit pour les joints proposé par l'entreprise devra être agréé.

2.2.8 Raccords

L'entrepreneur du présent lot exécutera tous les raccords en plâtre nécessités par ses ouvrages proprement dits et les travaux des autres corps d'état nécessaires au parfait achèvement des ouvrages. Mais il est précisé que les entreprises responsables des raccords lui en seront redevables.

Le règlement devra s'effectuer, par entente directe entre les entrepreneurs intéressés sans intervention du Maître d'Œuvre. Le présent alinéa ayant valeur d'ordre de service général.

2.2.9 Charges lourdes

Prévoir fourniture et pose de lisses de bois traité insecticide et fongicide pour renfort ou suspension d'objets lourds (lavabos, tableau, portes lourdes, équipements de cuisine etc, ...). Les renforts seront dimensionnés en fonction du poids à reprendre. Ils seront définis dans les plans d'exécution avec toute note de calcul nécessaire, et transmis au bureau de contrôle.

2.2.10 Essais

Les essais et épreuves suivantes pourront être demandés et seront à la charge de l'entreprise :

- Essais normalisés concernant la résistance mécanique conforme aux directives de l'ueatc
- Essais au martinet de baronnie, l'interprétation se faisant suivant les critères établis par le CSTB
- Essais à la caméra infra-rouge ou au thermomètre de surface permettant la vérification de la continuité de l'isolant

- Essais à la cartouche fumigène permettant de caractériser la continuité de l'isolation et du pare-vapeur
- Essais concernant la satisfaction aux exigences fonctionnelles (stabilité au feu, affaiblissement acoustique, etc, ...)

2.3 MISE EN ŒUVRE

2.3.1 Implantation et traçage

Toutes les cloisons de distribution, de doublage, de gaines seront implantées par l'entrepreneur du présent lot en collaboration avec l'entrepreneur du lot menuiserie. Toutes divergences constatées vis à vis de celui-ci ou des plans seront signalées au maître d'œuvre avant l'exécution des travaux.

Le fait de commencer les travaux sans remarque au préalable, s'il y a lieu, rendra l'entrepreneur responsable des mauvaises implantations des ouvrages : suivant les décisions du Maître d'Œuvre et ce, sans supplément de prix, il s'exposera à la démolition, puis à la reconstruction de ces ouvrages.

2.3.2 Complexes de doublage

Les doublages seront mis en œuvre suivant les prescriptions du fabricant, et en utilisant les produits accessoires recommandés par celui-ci, en particulier : mortier adhésif, enduits, bandes, etc...

Les liaisons en plafond et murs seront particulièrement soignées. Les doublages monteront toute hauteur, de dalle à dalle, y compris en plénum de faux plafonds.

Pour les cas particuliers, l'épaisseur de l'isolant sera adaptée pour satisfaire aux cotes portées sur les plans.

Les ponts thermiques des doublages, plafonds ou autres seront traités suivant indications de la notice thermique et suivant contrôle de l'agent de commissionnement.

Le traitement des ponts thermiques dans la phase de préparation de chantier est à la charge de l'entreprise du présent lot.

Les doublages seront toujours retournés aux quatre sens contre les menuiseries de façades, en tableau, voussures et appuis de baies (si la configuration des lieux et l'implantation des menuiseries extérieures par rapport aux nus intérieurs, le nécessitent).

Lorsque le complexe de doublage ne s'arrêtera pas contre un élément vertical, tel que :

Cloisons, murs, autres doublages, etc... et que sa tranche sera visible et non protégée,

Il sera dû la protection de l'isolant par enduit plâtre ou plaque de plâtre de 2 cm d'épaisseur.

2.3.3 Cloisons plaques sèches

Les cloisons seront mises en œuvre suivant les prescriptions du fabricant, et en utilisant les produits accessoires recommandés par celui-ci, en particulier : mortier adhésif, enduits, bandes, etc...

Les remplissages d'imposte au-dessus des portes seront de même nature que la cloison.

2.3.4 Traitement des joints

Les joints seront traités conformément aux prescriptions du fabricant et la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.42, dans tous les cas, comprendront au minimum, enduit de collage, bande et enduit de finition en trois passes distinctes.

En aucun cas le traitement des joints ne devra faire apparaître de surépaisseur.

2.3.5 **Tolérances de planimétrie**

Les panneaux seront posés de telle sorte que deux panneaux contigus ne présentent pas de désaffleurement supérieur à 1mm/m, entre les deux arêtes en regard.

La tolérance d'alignement de chaque file de points ne devra pas excéder 5 mm/m

L'aplomb devra être réel tel que l'écart avec la verticale sur une règle de 2.00 m n'excède pas 3 mm/m

La tolérance d'équerrage sera, pour un angle droit entre 2 cloisons avec une équerre de 1 m x 1 m contre l'une, le jour entre l'équerre et l'autre cloison ne devra pas excéder 5 mm

L'épaisseur des joints entre panneaux ou plaques ne devra pas excéder 2 mm/m

Tout défaut de régularité géométrique apparent sera sanctionné par le refus des cloisons, et leur réfection après démolition.

2.3.6 **Enduit en plâtre**

L'enduit plâtre projeter réaliser en 2 passes

- Feutrage au bouclier mousse,
- Lissage à la truelle.

Les enduits plâtre exécutés seront conformes aux normes en vigueur pour recevoir les revêtements collés dus par les spécialistes des lots Carrelages - Faïence ou Peinture - Revêtements Muraux.

Tous les angles saillants en plâtre seront protégés par arêtes profilées métalliques galvanisées de 2,50 m de longueur.

2.3.7 **Liaison avec les autres lots**

L'entrepreneur est tenu d'avoir une connaissance complète des prescriptions définies pour les autres lots et en particulier pour ceux dont les prestations sont liées à la sienne.

Elles ne sont cependant pas limitatives et l'entrepreneur est tenu de communiquer ses exigences aux autres intervenants, de se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu :

- De communiquer ses exigences aux autres intervenants.
- De se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

2.4 **NETTOYAGE**

2.4.1 **Nettoyage de chantier**

L'entrepreneur du présent lot devra, à la suite de son intervention, tous les nettoyages nécessaires pour que toutes traces de plâtre ne puissent gêner l'intervention des autres corps d'état, ni influencer sur la qualité de leurs prestations.

L'entrepreneur devra donc porter toute son intention lors de ces nettoyages sur la nature de :

- Sols, huisseries bois, cadres et huisseries de toute nature, colonnes et chutes de plomberie, VMC , plafonds, intérieurs des gaines techniques, etc...

Ces nettoyages seront effectués suivant les directives du maître d'œuvre, bâtiment par bâtiment, niveau par niveau, et au fur et à mesure de l'avancement des travaux

2.5 **TRAÇABILITES DES DECHETS**

Application depuis le 1er juillet 2021 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui exige de renforcer la traçabilité des déchets et limiter les dépôts sauvages.

Pour ce faire le présent lot aura l'obligation de faire figurer la mention « déchets » sur les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de démolitions de bâtiment ainsi que ceux liés aux travaux de jardinage. Plus concrètement, la quantité totale de déchets générés par l'entreprise durant le chantier doit être estimée ainsi que les coûts associés. De même, les modalités de gestion et d'enlèvement desdits déchets devront être mentionnées dans le mémoire technique de l'entreprise, à savoir le tri et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue.

Seconde mesure, la création d'un bordereau de dépôt obligatoire pour les installations de déchets (déchetterie de collectivité, déchetteries professionnelles, distributeurs, ...) Ce document CERFA doit comporter les noms et adresse du ou des maitres d'ouvrage chez lesquels les travaux ont été réalisés, et préciser la nature et l'estimation du volume de chaque déchet.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 ETUDES PREPARATOIRES ET DIVERS

3.1.1 Etudes techniques / notes de calcul / plans

Les études, notes de calculs et les plans d'exécution des ouvrages seront à la charge de l'entrepreneur.

Chaque entrepreneur étant directement responsable de la conformité de ses ouvrages aux règles de l'art, normes et DTU

- Tous les matériaux, matériels ou ouvrages seront implicitement prévus avec un traitement de base ou complémentaire pour mise en conformité avec les classements demandés

Le comportement des matériaux et éléments de construction définis dans le présent C.C.T.P. sera en tout point conforme aux classements donnés pour la présente opération : suivant Chapitre 1.1 art. Classements et caractéristiques du projet du lot N°00 CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES T.C.E

3.1.2 Accès chantier – Transport – Levage

L'entrepreneur aura prévu dans son offre toute la logistique relative à ses travaux concernant le transport, engins de levage et manutention

3.1.3 Approvisionnement – Echafaudages – Protection

L'entreprise aura à sa charge :

- L'ensemble de ses approvisionnements, échafaudages, protections, etc...
- La protection des autres ouvrages pendant ses propres travaux ainsi que le nettoyage complet de tous les ouvrages ayant subi des salissures du fait de ses propres travaux, au fur et à mesure que ceux-ci sont achevés

3.1.4 Sécurité des travailleurs

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler sur les terrasses, garde-corps, filets, etc ..

3.2 DOUBLAGE SUR OSSATURE

Doublages sur ossatures métalliques constitué de :

- Ossatures métalliques en acier galvanisé du type Stil en acier galvanisé composé de rails et montants de type OPTIMA de chez ISOVER ou équivalent
- Compris Eclisses et appuis Optima assurant la liaison et la fixation des fourures
- Parement en plaque préfabriqués à bords amincis suivant description ci-après
- Isolation en panneau ou rouleau suivant description ci-après
- Réaction au feu : B-s1, d0
- Les joints entre les panneaux seront traités par bandes de calicot
- Les angles saillants recevront une bande armée métallique toute hauteur
- Les bas de doublage seront calfeutrés en mousse de polyuréthane
- Mise en place d'un joint souple de 5 à 10 mm d'épaisseur en périphérie des locaux humides

Compris toutes les sujétions de pose, de renforts pour grande hauteur, de finitions et de raccordements suivant prescriptions du fabricant.

Nota :

- **L'entreprise titulaire du présent lot devra se coordonner avec le lot Revêtement de façade avec la mise en œuvre de façade type F4 de chez ISOVER**

- Il interviendra quand la façade sera hors d'eau et que les menuiseries extérieures seront posées

Localisation : Au droit des parois extérieures avant la pose des doublages du bâtiment existant

3.2.1 **Membrane frein vapeur et étanchéité à l'air**

Fourniture et mise en œuvre d'un frein vapeur :

- Réf VARIO de chez ISOVER ou équivalent
- Membrane hygro régulant répondant au DTU et bénéficiant d'un avis technique
- Accessoires de mise en œuvre, adhésif au jointoiment des lés, oeillet adhésif au passage de gaines électriques éventuelles, adhésif spécifique au passage de gaines de diamètre important, mastic d'étanchéité en périphérie

Mise en œuvre selon recommandations du fabricant

- Étanchéité à l'air suivant les objectifs de perméabilité à l'air de l'enveloppe du bâtiment précisé dans le bilan thermique et la notice d'étanchéité à l'air

Nota : La pose du pare-vapeur sera réalisée côté intérieur avant la pose de la fourrure verticale et du parement de finition par les pastilles Optima2

Localisation : Au droit des parois extérieures avant la pose des doublages

3.2.2 **Doublage thermique 60 mm + 2BA13**

Fourniture et pose de doublage sur façade béton composé de :

- 2 parements en plaque de plâtre 13 mm d'épaisseur
- Panneau en laine de verre de 60 mm
- Référence : Type GR32 nu de chez ISOVER ou équivalent
- Conductivité thermique : 0,032 w/m.k
- Résistance thermique : 1.85 m2. K/w
- Réaction au feu : b-s1, d0

Pose toute hauteur sous plancher béton ;

Localisation : Au droit des parois extérieures recevant un complexe de façade F4 ;

3.2.3 **Doublage acoustique 140 mm + 1BA13**

Fourniture et pose de doublage sur façade béton composé de :

- 1 parement en plaque de plâtre 13 mm d'épaisseur
- Panneau en laine de verre de 140 mm
- Référence : Type GR32 nu de chez ISOVER ou équivalent
- Conductivité thermique : 0,032 w/m.k
- Résistance thermique : 4.38 m2. K/w
- Réaction au feu : b-s1, d0

Pose toute hauteur sous plancher béton ;

Localisation : Dans le tiers lieu et la salle d'étude au RdC, au droit des parois intérieures donnant contre les logements

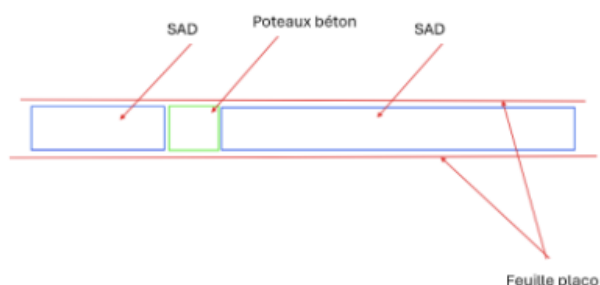
3.2.4 Doublages divers

3.2.4.1 Plaques de plâtre filante

Fourniture et pose d'habillage en plaque de plâtre composé de :

- Plaques de plâtre standard de 13 mm d'épaisseur
- Pose collée par plots au plâtre adhésif ou par vissage selon étude de l'entreprise suivant cahier des charges du fabricant
- Garnissage des joints par bandes calicot et enduit conforme aux prescriptions du fabricant
- Bandes armées au droit des angles saillants

Compris toutes les sujétions de mise en œuvre, de raccordements et de finitions



Localisation : Habillage filant entre les parois séparatives des logements et dans le cas de jonction entre 2 parois de nature différente (cloisons/maçonnerie ou béton)

3.2.5 Plaques spécifiques

Plaques de plâtre spécifiques suivant configuration et règles DTU

Plus-value sur plaque standard décrite ci-avant

3.2.5.1 Plus-value plaques hydrofuges

Remplacement d'une plaque en plâtre standard par une plaque hydrofugées coté pièce humide

Localisation : Plaques sur doublages décrits ci-avant, coté pièces humides suivant DTU

3.3 CLOISON DE DISTRIBUTION

Cloisons à ossature métallique et parements en plaques de plâtre cartonnés, constituées de :

- Ossatures métalliques constituées de rails et de montants en acier galvanisé et de largeur adaptée aux caractéristiques mécaniques demandées et suivant les hauteurs de plancher à plancher
- Montants simples ou doublés dos à dos, avec un entraxe de 0.40 ou 0.60 m de largeur
- Chaque parement sera constitué de 1, 2 ou 3 plaques de plâtre cartonné standard, ou d'autre qualité, vissées sur les ossatures métalliques
- Vide entre les parements en panneaux isolants à dérouler, pose entre les montants
- Joints entre les panneaux traités par bandes de calicot
- Les angles saillants recevront une bande armée métallique toute hauteur
- Joints mastic en pied et sous l'épaisseur des parements - les cloisons coupe-feu elles seront montées obligatoirement sous dalle BA

- Les cloisons des pièces humides seront posées sur des u en plastique
- Mise en place d'un joint souple de 5 à 10 mm d'épaisseur aux 2 bords du rail plastique
- Pose d'un film polyéthylène dépassant, après relevé d'au moins 2 cm du niveau fini

Les plaques standards ont une réaction au feu : A2-s1-d0 (M1)

Compris toutes les sujétions de pose, de finitions et de raccordements suivant prescriptions du fabricant

- Habillage de poteaux, poutre, about de plancher BA par un parement BA13 dans le cas d'alignement et de continuité de cloisons
- Ensemble des coupes, traitement de l'étanchéité à l'air, fixations, traitements des joints de plaques, bandes de renfort pour angle ainsi que raccord de plafond pour une parfaite réalisation de l'ouvrage.
- Imposte sur porte de communication
- Etc...suivant étude de l'entreprise

Le complexe sera à peindre (à la charge du lot Peinture).

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, prescriptions du fabricant et spécifications du marché.

L'ensemble des renforts éventuels seront prévus par le présent lot au droit des équipements techniques.

3.3.1 Cloison 72/48 mm - 37 dB

Fourniture et pose de cloison en plaques de plâtre sur ossatures métalliques composée de :

- Ossatures de 48 mm de largeur
- Isolant en panneau de laine de verre de 45 mm d'épaisseur
- 1 plaque de plâtre de 13 mm par parement
- Résistance au feu : EI 30
- Affaiblissement acoustique : RA 37 dB (A)
- Hauteur maxi : 2.80 m montants simples et 3.45 m montants doubles
- Épaisseur finie de la cloison : 72 mm

Nota :

- Pose toute hauteur jusqu'en sous-face de toiture ou plancher béton
- Suivant hauteur (sous couverture ou plancher béton) les ossatures seront à adapter à cette hauteur

Localisation : Pour l'ensemble des cloisons simples coté 7 sur les pièces graphiques architecte ;

3.3.2 Plaques spécifiques

Plaques de plâtre spécifiques suivant configuration et règles DTU

Plus-value sur plaque standard décrite ci-avant

3.3.2.1 Plus-value plaques hydrofuges

Remplacement d'une plaque en plâtre standard par une plaque hydrofugées coté pièce humide

Localisation : Plaques sur doublages décrits ci-avant, coté pièces humides suivant DTU

3.4 CLOISON SEPARATIVE

Cloisons à ossature métallique et parements en plaques de plâtre cartonnés, constituées de :

- Ossatures métalliques constituées de rails et de montants en acier galvanisé et de largeur adaptée aux caractéristiques mécaniques demandées et suivant les hauteurs de plancher à plancher
- Montants simples ou doublés dos à dos, avec un entraxe de 0.40 ou 0.60 m de largeur
- Chaque parement sera constitué de 1, 2 ou 3 plaques de plâtre cartonné standard, ou d'autre qualité, vissées sur les ossatures métalliques
- Vide entre les parements en panneaux isolants à dérouler, pose entre les montants
- Joints entre les panneaux traités par bandes de calicot
- Les angles saillants recevront une bande armée métallique toute hauteur
- Joints mastic en pied et sous l'épaisseur des parements - les cloisons coupe-feu elles seront montées obligatoirement sous dalle BA
- Les cloisons des pièces humides seront posées sur des u en plastique
- Mise en place d'un joint souple de 5 à 10 mm d'épaisseur aux 2 bords du rail plastique
- Pose d'un film polyéthylène dépassant, après relevé d'au moins 2 cm du niveau fini

Les plaques standards ont une réaction au feu : A2-s1-d0 (M1)

Compris toutes les sujétions de pose, de finitions et de raccordements suivant prescriptions du fabricant

- Habillage de poteaux, poutre, about de plancher BA par un parement BA13 dans le cas d'alignement et de continuité de cloisons
- Ensemble des coupes, traitement de l'étanchéité à l'air, fixations, traitements des joints de plaques, bandes de renfort pour angle ainsi que raccord de plafond pour une parfaite réalisation de l'ouvrage.
- Imposte sur porte de communication
- Etc...suivant étude de l'entreprise

Le complexe sera à peindre (à la charge du lot Peinture).

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, prescriptions du fabricant et spécifications du marché.

L'ensemble des renforts éventuels seront prévus par le présent lot au droit des équipements techniques.

3.4.1 Cloisons SAA 120 mm - 56 dB

Fourniture et pose de cloison en plaques de plâtre sur ossatures métalliques composée de :

- Ossatures de 48 mm de largeur
- Isolant en panneau de laine de verre de 70 mm d'épaisseur
- 2 plaques de plâtre de 13 mm par parement
- Résistance au feu : EI 60
- Affaiblissement acoustique : RA 56 dB (A)
- Hauteur maxi : 2.55 m montants simples et 3.00 m montants doubles
- Épaisseur finie de la cloison : 120 mm

Nota :

- Pose toute hauteur jusqu'en sous-face de toiture ou plancher béton
- Suivant hauteur (sous plancher béton) les ossatures seront à adapter à cette hauteur

Localisation : Pour les parois séparatives entre les logements et les circulations

3.4.2 Cloisons SAD 180 mm - 66 dB

Fourniture et pose de cloison en plaques de plâtre sur ossatures métalliques composée de :

- Ossatures de 48 mm de largeur
- Isolant en panneau de laine de verre de 2 x 45 mm d'épaisseur
- 3 plaques de plâtre de 13 mm par parement
- Résistance au feu : EI 60
- Affaiblissement acoustique : RA66 dB (A)
- Hauteur maxi : 2.55 m montants simples et 3.00 m montants doubles
- Épaisseur finie de la cloison : 180 mm

Nota :

- Pose toute hauteur jusqu'en sous-face de toiture ou plancher béton
- Suivant hauteur (sous plancher béton) les ossatures seront à adapter à cette hauteur

Localisation : Pour les parois séparatives entre les logements

3.4.3 Cloison SAD 200 mm – 64 dB

Fourniture et pose de cloison en plaques de plâtre sur ossatures métalliques composée de :

- Ossatures de 48 mm de largeur
- Isolant en panneau de laine de verre de 2 x 45 mm d'épaisseur
- 3 plaques de plâtre de 13 mm pour parement 1 et 2 plaques de plâtre de 13 mm pour parement 2
- Résistance au feu : EI 60
- Affaiblissement acoustique : RA66 dB (A)
- Hauteur maxi : 2.55 m montants simples et 3.00 m montants doubles
- Épaisseur finie de la cloison : 180 mm

Nota :

- Pose toute hauteur jusqu'en sous-face de toiture ou plancher béton
- Suivant hauteur (sous plancher béton) les ossatures seront à adapter à cette hauteur

Localisation : Ponctuellement, selon repérage de l'architecte

3.4.4 Plaques spécifiques

Plaques de plâtre spécifiques suivant configuration et règles DTU

Plus-value sur plaque standard décrite ci-avant

3.4.4.1 Plus-value plaques hydrofuges

Remplacement d'une plaque en plâtre standard par une plaque hydrofugées coté pièce humide

Localisation : Plaques sur doublages décrits ci-avant, coté pièces humides suivant DTU

3.5 GAINES TECHNIQUES / ENCOFFREMENTS

3.5.1 Gains techniques diverses

3.5.1.1 Gaine technique 72/48 mm

Fourniture et mise en œuvre de gaines techniques du type 72/48mm, à parement double en plaque de plâtre, vissée sur ossature en acier galvanisé aux caractéristiques suivantes :

- Ossature en rails et montants doublés dos à dos, fixation par vis autoforeuses, entraxe suivant hauteur
- Incorporation de laine de verre de 45 mm d'épaisseur revêtu sur une face d'un voile de verre renforcé posé entre montant verticaux de la cloison.
 - o Référence : ISOVER ou équivalent,
 - o Type : GR32 ou équivalent
- 1 plaque standard par face BA 13 ou résistante à l'humidité type hydrofuge,
- Bande d'étanchéité et sous-couche placotanche en pied des cloisons des pièces humides
- La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant, Avis Techniques, normes et DTU.

Caractéristiques :

- Affaiblissement acoustique RA $\geq$ 39 db(A)

Niveau de dureté : plaques classées A (Std) suivant la norme NF EN 520

Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit suivant procédé du fabricant.

Nota : Les cloisons seront montées toutes hauteurs de dalle à dalle.

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, prescriptions du fabricant et spécifications du marché.

Compris :

- Garnissage des joints par bandes calicot et enduit conforme aux prescriptions du fabricant, y compris bandes armées au droit des angles saillants.
- Plaques hydrofuges coté locaux classés Eb+ / Ec

Désolidarisation des chutes d'eaux au niveau de la traversée de plancher par un matériau résilient d'une épaisseur suffisante

Mise en œuvre et fixation suivant les prescriptions du fabricant.

Localisation : Suivant nécessité et notamment au droit des WC communs pour le passage des réseaux et gaines des logements ;

3.5.1.2 Gaine de ventilation désenfumage

Fourniture et pose de gaines techniques, 4 faces de type « PROMATECT L-500 », épaisseur 50mm de chez PROMAT ou équivalent, en plaque de silico-calcaire autoclavés incombustible d'épaisseur suivant degré coupe-feu.

Pose en continu le long de la gaine, compris au passage des planchers et mise en œuvre de calfeutrement coupe-feu réglementaire.

Compris tous les accessoires d'assemblage suivant les directives du fabricant.

- Supportage des conduits horizontaux par l'intermédiaire de tige filetée & 8 mm et rail de supportage.

Cas des gaines de désenfumage :

Mise en œuvre par le présent lot du bâti-cadre des volets de désenfumage fourni par le lot CHAUFFAGE / DESENFUMAGE / VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRES.

Les volets seront incorporés dans les conduits par l'intermédiaire d'un précadre formant manchon, réalisé en plaque PROMATECT®-L 500 d'épaisseur équivalente à celle des plaques réalisant le conduit.

- Mise en œuvre par le présent lot du bâti-cadre des trappes de désenfumage fournis par le lot Electricité
- Courant Faibles ou CVC
- Les trappes seront incorporées dans les conduits par l'intermédiaire d'un précadre formant manchon d'épaisseur équivalente à celle des plaques réalisant le conduit

Fourniture et pose de manchette horizontale en plaque de silico-calcaire autoclavés incombustible entre les conduits verticaux de désenfumage et les volets tunnel de gaine du lot CVC

- Réaction au feu A1
- Résistance au feu : EI 30

Nota :

Les faces extérieures de la gaine seront traitées par la mise en œuvre d'une ossature métallique indépendantes des conduits pourvus d'une plaque de plâtre de 18 mm qualité très haute dureté.

Interposition d'une laine minérale de 75 mm d'épaisseur de type **GR32 R = 2.35 m².K/W** de chez Isover ou équivalent.

Caractéristiques :

- Degré coupe-feu : EI60 (CF 1 h)
- Résistance au feu : la plaque est classée A1
- Réalisation suivant PV d'essai
- Produit classé A+ (émission de COV dans l'air intérieur)

Mise en œuvre suivant prescription du fabricant.

Localisation : Pour les gaines de désenfumages

3.5.1.3 Fond de gaine de coffret GTL

Fourniture et pose de gaine technique pour coffret GTL, composé de :

- 2 plaques de plâtre standard de 13 mm ou 1 plaque de 25 mm à surfaces cartonnée, vissées sur ossatures métalliques
- Isolation en laine de roche de 45 mm d'épaisseur
- Garnissage des joints par bandes calicot et enduit conforme aux prescriptions du fabricant, compris bandes armées au droit des angles saillants

Localisation : Au droit des coffrets GTL des logements

3.5.2 **Encoffrement divers**

3.5.2.1 Encoffrement des boîtes à lettres

Pour mémoire, en maçonnerie du lot Gros-Œuvre

Localisation : Dans le hall d'entrée pour l'habillage des boîtes à lettres ;

3.5.2.2 Encoffrement des poutres métalliques

Habillage plâtre de la poutre métallique sur 3 faces, mis en œuvre directement autour de l'ouvrage comprenant une plaque de BA13

Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande. Les angles seront renforcés avec une bande armée ou une cornière d'angle.
La mise en œuvre sera conforme aux recommandations du fabricant.

Localisation : Pour les poutres intermédiaire, suivant plans structure ;

3.6 PLAFONDS NON DEMONTABLES

3.6.1 Généralités / Pose

Plafond à ossature métallique « primaire et secondaire » constitué de :

- Ossatures en acier galvanisé, d'épaisseur 75/100, entre-axe suivant étude de l'entreprise, fixée à la dalle BA par l'intermédiaire de suspentes et fourrures en acier galvanisé fixées par clipsage sur l'ossature métalliques
- Habillage du parement réalisé en plaque de plâtre cartonné standard, M ou suivant description ci-dessous, mise en œuvre sur ossature décrite ci-avant par vissage, conformément aux prescriptions d'emploi du fabricant.
- Le jointoiement entre plaques se fera suivant la technique (bande + enduit ou joint mastic) et avec les produits agréés

L'entreprise devra inclure dans son offre toutes les sujétions suivantes :

- Traitement spécial des ossatures pour milieu humide suivant destination
- Cornières à becquet pour abouts de rives au droit des murs et cloisons fixes
- Profils de rives en I ou façon de joint creux suivant indications sur plans pour finition en périphérie contre les parois
- Collettes métalliques au droit des poteaux ou murs circulaires
- Renforts au droit des luminaires fixés et suspendus par le lot électricité

Compris toutes découpes et réservations suivant plans architecte et techniques pour incorporation des éléments fournis et posés par les différents corps d'état (menuiseries intérieures, électricité, chauffage, ventilation, détection, etc...)

3.6.2 Soffites dans logements

Fourniture et pose de sous faces, jouées et retombées verticales composées de :

- Ossatures en acier galvanisé à chaud fixées par l'intermédiaire de suspentes et fourrures en acier galvanisé fixées par clipsage sur l'ossature métallique.
- 1 parement en plaque de plâtre standard de 12.5 mm d'épaisseur (2 plaques BA 13 en pièce principale).
- Isolant en laine de roche de 45 mm.
- Tous les abouts de plaques de plâtre non butés, restant apparents seront habillés d'un profilés en acier.
- Hauteurs et configurations suivant plans Architecte et plans techniques

Localisation : Habillage ponctuel pour le passage des réseaux divers suivant nécessité

3.6.3 Habillage en bois ajourée

Fourniture et pose de panneaux de lames de bois ajourées non démontable de type Linea 4.2.1 de chez LAUDESCHER ou équivalent avec les caractéristiques suivantes :

- Essence : Chêne
- Dimensions des panneaux : 1880 x 600 mm ou 1265 x 600 mm
- Section des lames : 42 mm x 20 mm ht.

- Entraxe des lames : 60 mm
- Isolant acoustique en laine de verre de 40 mm avec voile noir.
- Réaction au feu : B-s1,d0 ou B-s2,d0 selon l'essence et la finition

La pose se fera sur ossature T24 ou par vissage, suivant normes et DTU en vigueur et préconisations du fabricant.

Compris réservations suivant indications des lots techniques.

Finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : Suivant plans de repérage des faux-plafonds de l'architecte

3.7 PLAFONDS DEMONTABLES

3.7.1 Généralités / Pose

Plafonds démontables, constitués de :

- Ossature en alu laqué suspendus avec éléments de suspension et tiges filetées de réglage de planitude, compris tous accessoires de pose et de raccord (entretoises, verrous, clips, cavaliers, équerres), compris ossature primaire complémentaire, si nécessaire, avec lisses et poutres en profilés tubulaires ou en fer IPE, IPN de sections appropriées, compris et tous percement, scellement, fixation mécanique.
- Semelle des profils T ou profil spécifique, revêtus d'un parement laqué de teinte au choix de la maîtrise d'œuvre, suivant palette du fabricant
- Traitement spécial des ossatures pour milieu humide suivant destination

L'ensemble de l'ossature (primaire secondaire et suspente) sera prévu pour répondre aux normes de protection incendie : système de suspension renforcée, peinture agréée, dilatation, etc..., dispositions parasismiques du DTU, feuillards de contreventement, conditions d'appuis de l'ossature, etc...

- Panneaux, dalles ou lames en plâtre, fibres minérales, laine de bois ou métalliques suivant description ci-après

L'entreprise devra inclure dans son offre toutes les sujétions suivantes :

- Cornières à becquet pour abouts de rives au droit des murs et cloisons fixes
- Profils de rives en I ou façon de joint creux suivant indications sur plans pour finition en périphérie contre les parois
- Colerettes métalliques au droit des poteaux ou murs circulaires
- Dispositifs pour empêcher le soulèvement des dalles sous l'influence des courants d'air ou des différences de pression
- Renforts au droit des luminaires fixés et suspendus par le lot électricité - toutes découpes et réservations pour incorporation des éléments fournis et posés par les différents corps d'état (électricité, chauffage, ventilation, détection, etc...)

Les éléments des faux-plafonds devront être démontables indépendamment les uns des autres L'ensemble réalisé conformément aux prescriptions et spécifications techniques de mise en œuvre du fabricant, ainsi que dispositions du P.V. d'essais du CSTB

Plan de calepinage soit joint au dossier, soit à étudier par l'entreprise et à soumettre au Maître d'Œuvre pour approbation

Les coloris sont au choix du maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant

La prestation comprendra également :

- La coordination avec les différents lots techniques pour incorporations diverses (luminaires, etc....) dans les plafonds suspendus. Dans le cas de réservations, celles-ci seront dues par le présent lot
- Le raccordement avec les joues en plaques de plâtre décrites dans le présent lot

- L'équilibrage des températures et de la pression entre la pièce et le plénum par des grilles de ventilation à la charge du présent lot.

Mise en œuvre : La pose des panneaux s'effectuera sur des profils porteurs conformément aux prescriptions de la norme EN13964/ DTU 58.1 et aux schémas de montage des différents fabricants

3.7.2 Faux-plafonds standard

Fourniture et pose de plafonds suspendus démontables en laine de roche haute densité sur ossature visible, de type « EKLA » de chez ROCKFON ou équivalent, posé sur une ossature en acier galvanisé de type, porteurs suspendus par des suspentes réglables, compris entretoises.

Caractéristiques :

- Dimensions des dalles : 600 x 600mm
- Epaisseur minimum : 12 mm
- Type de bords : bord A15
- Réaction au feu : A1
- Coloris : blanc
- Ossature : T24
- Coefficient d'absorption $w > 0,85$
- Hauteur du plénum : 100 mm minimum

Ossature visible en 24 mm, fixée en sous face du plancher par attache et suspente réglable de longueur appropriée.

Les panneaux seront un complexe composé d'une dalle de laine de roche, revêtus sur la face apparente d'un voile blanc, le dos des panneaux sera revêtu d'un contre voile.

La prestation comprendra également :

- La coordination avec les différents lots techniques pour incorporations diverses (luminaires, etc....) dans les plafonds suspendus. Dans le cas de réservations, celles-ci seront dues par le présent lot
- Le raccordement avec les joues en plaques de plâtre décrites dans le présent lot
- L'équilibrage des températures et de la pression entre la pièce et le plénum par des grilles de ventilation à la charge du présent lot.

Mise en œuvre : La pose des panneaux s'effectuera sur des profils porteurs conformément aux prescriptions de la norme EN13964/ DTU 58.1 et aux schémas de montage ROCKFON.

Localisation : Suivant plans de repérage des faux-plafonds de l'architecte

3.7.3 Faux-plafond perforée

Fourniture et pose de plafonds suspendus démontables en plaque de plâtre perforée sur ossature visible, de type « GYPTONE ACTIV AIR » de chez PLACO ou équivalent, posé sur une ossature en acier galvanisé de type, porteurs suspendus par des suspentes réglables, compris entretoises.

Caractéristiques :

- Dimensions des dalles : 600 x 600mm
- Epaisseur minimum : 20 mm
- Type de bords : bord E24
- Réaction au feu : A1

- Coloris : blanc
- Ossature : T24

Ossature visible en 24 mm, fixée en sous face du plancher par attache et suspente réglable de longueur appropriée.

Les panneaux seront un complexe composé d'une dalle de laine de roche, revêtus sur la face apparente d'un voile blanc, le dos des panneaux sera revêtu d'un contre voile.

La prestation comprendra également :

- La coordination avec les différents lots techniques pour incorporations diverses (luminaires, etc....) dans les plafonds suspendus. Dans le cas de réservations, celles-ci seront dues par le présent lot
- Le raccordement avec les joues en plaques de plâtre décrites dans le présent lot
- L'équilibrage des températures et de la pression entre la pièce et le plénum par des grilles de ventilation à la charge du présent lot.

Mise en œuvre : La pose des panneaux s'effectuera sur des profils porteurs conformément aux prescriptions de la norme EN13964/ DTU 58.1

Localisation : Suivant plans de repérage des faux-plafonds de l'architecte

3.7.4

Faux-plafond hygiène

Fourniture et pose de plafonds suspendus démontables en laine de roche haute densité sur ossature visible, de type « CLEANSPEACE ESSENTIAL » de chez ROCKFON ou équivalent, posé sur une ossature en acier galvanisé de type, porteurs suspendus par des suspentes réglables, compris entretoises.

Caractéristiques :

- Dimensions des dalles : 600 x 600mm
- Epaisseur minimum : 12 mm
- Type de bords : bord A15
- Réaction au feu : A1
- Coloris : blanc
- Ossature : T24
- Coefficient d'absorption $\alpha > 0,85$
- Hauteur du plénum : 100 mm minimum

Ossature visible en 24 mm, fixée en sous face du plancher par attache et suspente réglable de longueur appropriée.

Les panneaux seront un complexe composé d'une dalle de laine de roche, revêtus sur la face apparente d'un voile blanc, le dos des panneaux sera revêtu d'un contre voile.

La prestation comprendra également :

- La coordination avec les différents lots techniques pour incorporations diverses (luminaires, etc....) dans les plafonds suspendus. Dans le cas de réservations, celles-ci seront dues par le présent lot
- Le raccordement avec les joues en plaques de plâtre décrites dans le présent lot
- L'équilibrage des températures et de la pression entre la pièce et le plénum par des grilles de ventilation à la charge du présent lot.

Mise en œuvre : La pose des panneaux s'effectuera sur des profils porteurs conformément aux prescriptions de la norme EN13964/ DTU 58.1 et aux schémas de montage ROCKFON.

Localisation : Suivant plans de repérage des faux-plafonds de l'architecte

3.7.5 Faux-plafond métallique

Fourniture et pose sur calepinage de plafonds suspendus constitués par des bacs métalliques perforés ou non, autoportants, finition laqué, référence micro perforés des Ets PLAFOMETAL ou équivalent.

Mise en œuvre d'un matelas de laine minérale acoustique, épaisseur et densité suivant besoin

La référence choisie devra être sensiblement équivalent aux bacs existants, en terme, de modules des trames, de teinte et d'ossatures

Les éléments incorporés (luminaires, bouches, etc.) seront recouverts et calfeutrés avec la même laine minérale.

Le plafond sera mis en œuvre sur un système d'ossatures T15 ou T24 de chez PLAFOMETAL.

Une coulisse, de même teinte que l'ossature assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons, destinée au calage de bac.

Caractéristiques :

- Dimensions des dalles : 600 x 600mm
- Epaisseur minimum : 7.5 mm

Ossature visible en 24 mm, fixée en sous face du plancher par attache et suspente réglable de longueur appropriée.

La prestation comprendra également :

- La coordination avec les différents lots techniques pour incorporations diverses (luminaires, etc....) dans les plafonds suspendus. Dans le cas de réservations, celles-ci seront dues par le présent lot
- Le raccordement avec les joues en plaques de plâtre décrites dans le présent lot
- L'équilibrage des températures et de la pression entre la pièce et le plénum par des grilles de ventilation à la charge du présent lot.

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme DTU 58-1. Pour toute application spécifique, l'utilisateur devra s'assurer auprès de la société PLAFOMETAL que les caractéristiques techniques sont conformes à l'usage qu'il souhaite en faire.

Localisation : Suivant plans de repérage des faux-plafonds de l'architecte

3.8 OUVRAGES DIVERS

3.8.1 Pose d'huissierie dans cloisons

Pose et fixation des huisseries, bâtis et châssis divers incorporés dans ses ouvrages, bois ou métalliques, fournies et approvisionnées à chaque niveau par le lot Menuiseries Intérieures.

Les huisseries et bâtis comporteront des talons compatibles avec les épaisseurs de chapes rapportées.

L'implantation, les réglages, le nettoyage systématique après travaux ainsi que la verticalité pendant la mise en œuvre des cloisons seront à la charge du présent lot.

Localisation : Suivant étude de l'entreprise pour l'ensemble des bloc-portes du lot Menuiseries Intérieures incorporés dans les ouvrages du présent lot.

3.8.2 Pose de châssis

Pose de châssis fournis par le lot Menuiseries intérieures.

La mise en œuvre sera soignée et respectera les contraintes au feu et acoustiques réglementaires.

Localisation : Suivant étude de l'entreprise pour l'ensemble des châssis incorporés dans les ouvrages du présent lot ;

3.8.3 **Pose de trappes**

3.8.4 **Bandes armées**

Fourniture et pose sur les angles saillants, de bandes armées métalliques toute hauteur, fournies et posées par le présent lot.

Pose suivant directives et préconisation du fabricant.

Localisation : l'ensemble des angles saillants des ouvrages de plâtrerie.

3.8.5 **Pose / Découpes diverses / Calfeutrements**

L'entreprise du présent lot aura à sa charge :

- Le percement et le scellement des bouches de ventilation, fournies et posées par le lot VMC
- Découpes et calfeutrements autour des luminaires, grilles de ventilation, coffrets électriques, etc...

L'ensemble de ces calfeutrements seront parfaitement étanche à l'air.

- Au niveau des gaines et des soffites, les calfeutrements seront parfaitement étanches à l'air.
- Avant de réaliser son calfeutrement, l'entreprise s'assurera que le plombier aura prévu un résilient acoustique autour de la canalisation d'évacuation des WC au niveau de sa pénétration dans la gaine, dépassant de part et d'autre de 10 cm.

Localisation : Suivant étude de l'entreprise pour l'ensemble des travaux du présent lot.

3.8.6 **Renforts**

Fourniture et pose de renforts dans les cloisons et les doublages, pour support des équipements et matériels divers fixés : meubles cuisines et divers, vasques, barre de relevages, sièges de douches, appareils sanitaires, appareils de chauffage, appareillage électrique, etc... liste non limitative. Sur indications des lots concernés.

Ces renforts seront fournis par le présent lot.

Localisation : Renfort dans les cloisons, doublages, suivant besoin des lots techniques, lots menuiseries intérieures, suivant plans architecte.

3.8.7 **Finitions diverses**

L'entreprise devra tous les calfeutrements au plâtre ou enduit pâte dans les cloisons en plaques ou carreaux de plâtre.

Localisation : Suivant études de l'entreprise, pour les travaux du présent lot.

3.8.8 **Plaque de plâtre collé**

Fourniture et pose d'un habillage en plaque de plâtre BA13 de chez PLACO ou équivalent.

Fixation par collage sur support par plots de plâtre adhésif suivant cahier des charges du fabricant. Les joints et les angles seront traités par bande, bande armée et cornière d'angles selon la technique et avec les produits du même fabricant.

La mise en œuvre sera conforme à la réglementation en vigueur, aux avis techniques et recommandations du fournisseur.

Compris toutes les sujétions de mise en œuvre, de raccordements et de finitions

Localisation : En provision, suivant état des lieux après travaux de curage des doublages existants au droit des parois en béton au RdC et des pignons des cuisines collectives

3.8.9 Jouées de retombées de plafond suspendu

Fourniture et pose de jouées et retombées verticales composées de :

- Ossatures primaires en acier complémentaires aux supports principaux, chants recouverts par une équerre de rive support des panneaux, dalles ou lames de faux plafonds
- 1 parement en plaque de plâtre standard de 12.5 mm d'épaisseur (hydrofuge dans le cas de locaux humides)
- Chants recouverts par une équerre de rive support des panneaux, dalles ou lames de faux plafonds
- Tous les abouts de plaques de plâtre non butés, restant apparents seront habillés d'un profilé en acier laqué blanc
- Hauteurs et configurations suivant plans Architecte et plans techniques

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de pièces complémentaires

Localisation : Suivant plan de repérage de faux-plafond, et précisions portées sur les pièces graphiques de l'architecte et notamment pour une parfaite finition des plafonds plâtre suivant cas (circulations, salles collectives)

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT JEHAN ANGO DE LA RÉSIDENCE PANORAMA

SITE MONT SAINT AIGNAN



MAITRISE D'OUVRAGE :		
CROUS Normandie Service en charge du dossier CROUS NORMANDIE 23 Avenue de Bruxelles CS 25317 14053 Caen CEDEX	CROUS NORMANDIE 135 boulevard de l'Europe CS 81816 76042 Rouen CEDEX Maria HUE Tél : 06 59 41 27 22 @ : maria.hue@crous-normandie.fr	
MAITRISE D'ŒUVRE :		
Architecte	ARCHETUDE -- 31 bd du Général de Gaulle 60 000 Beauvais Tél : 03 44 48 95 66 @ : m-grandchamp@archetude.fr	
BET TCE / ECONOMISTE	BETOM INGENIERIE -42, Rue Richelieu, 76600 Le Havre Tél : 02 99 27 05 05 @ : v.druard@betom.fr	

CCTP Lot n°06b MENUISERIES INTERIEURES			DCE	LBRE
				24018
Émission Initiale	03/03/2026			
Rédigé par :	ÉQUIPE BETOM			03/03/2026
Validé par :	Vivian DRUARD		Chef de Projets	03/03/2026

1	GENERALITES DU PROJET	5
1.1	DEFINITION DE L'OPERATION	5
1.1.1	Présentation du projet	5
1.1.2	Classement et caractéristiques du projet	5
1.1.3	Etude thermique – Certifications – Objectifs divers	5
1.1.4	Accessibilité handicapée	5
1.1.5	Rappel / Organisation du CCTP	5
1.2	RAPPELS DIVERS	6
1.2.1	Présentation de l'offre	6
1.2.2	Etanchéité à l'air du bâtiment	6
1.2.3	Participation au compte prorata	7
1.2.4	Dossier des ouvrages exécutés	7
1.2.5	Liaison avec les autres lots	7
1.2.6	Ouvrages témoins	7
2	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	8
2.1	RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS	8
2.1.1	Documents officiels de références	8
2.1.2	Locaux à risques	9
2.1.2.1	Les locaux à risques importants	9
2.1.2.2	Les locaux à risques moyens	9
2.1.2.3	Les locaux à risques courants	9
2.2	NATURE ET QUALITE DES BOIS	9
2.2.1	Nature des bois	9
2.2.2	Qualité des bois	10
2.3	BLOCS-PORTES	10
2.3.1	Huisseries métalliques	10
2.3.2	Huisseries bois	11
2.3.3	Portes coupe-feu	11
2.3.4	Portes à âme pleine	11
2.3.5	Portes à âme alvéolaire	11
2.4	PRESTATIONS DIVERSES	11
2.4.1	Sections des bois	11
2.4.2	Provenance et traitement des bois	12
2.4.3	Tenue au feu	12
2.4.4	Impression/ antirouille	12
2.4.5	Réservations et scellements	13

2.4.6	Détalonnage des portes -----	13
2.4.7	Quincaillerie -----	13
2.4.8	Mise en jeux -----	13
2.4.9	Dessins d'exécution-----	13
2.4.10	Echantillons-----	13
2.4.11	Remise des clefs -----	14
2.4.12	Réception des ouvrages-----	14
2.5	MISE EN ŒUVRE-----	14
2.5.1	Généralités-----	14
2.5.2	Traçage-----	14
2.5.3	Pose des menuiseries-----	14
2.6	TRAÇABILITES DES DECHETS -----	14
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES -----	16
3.1	ETUDES PREPARATOIRES ET DIVERS -----	16
3.1.1	Etudes techniques / notes de calcul / plans-----	16
3.1.2	Accès chantier – Transport – Levage -----	16
3.1.3	Approvisionnement – Echafaudages – Protection-----	16
3.1.4	Sécurité des travailleurs -----	16
3.2	HUISSERIES ET BATIS-----	16
3.2.1	Huisseries bois-----	16
3.2.2	Composition des portes-----	16
3.2.2.1	Composition des portes – à peindre -----	16
3.2.2.2	Composition des portes – stratifiée -----	17
3.2.2.3	Composition des portes vitrées -----	17
3.3	PORTES PALIERES DES LOGEMENTS -----	17
3.3.1	Porte palières – 0,83 x 2,04 m – PI 02 -----	18
3.3.2	Porte palières – 0,93 x 2,04 m – PI 04 -----	18
3.4	PORTES DE COMMUNICATIONS -----	18
3.4.1	Portes des logements -----	18
3.4.1.1	Porte pleine – 0,73 x 2,04 m – PI 01-----	18
3.4.1.2	Porte pleine – 0,83 x 2,04 m – PI 02-----	19
3.4.2	Portes des locaux communs-----	19
3.4.2.1	Portes à âme pleine-----	19
3.4.2.2	Portes de recoupement -----	20
3.4.2.3	Portes vitrées -----	20
3.5	EQUIPEMENTS PARTICULIERS ET DIVERS -----	21
3.5.1	Organigramme -----	21

3.6	FAÇADES / TRAPPES TECHNIQUES	22
3.6.1	Trappe de visite	22
3.6.2	Façade de gaines palières	22
3.6.2.1	Façade technique – 0,47 x 2,50 m – PI 08	22
3.6.2.2	Façade technique – 0,63 x 2,50 m – PI 09	22
3.6.2.3	Façade technique – 0,78 x 2,50 m – PI 10	22
3.6.2.4	Façade technique – 0,79 x 2,50 m – PI 11	22
3.6.2.5	Façade technique – 1,00 x 2,50 m – PI 12	22
3.6.2.6	Façade technique – 1,07 x 2,50 m – PI 13	23
3.6.2.7	Façade technique – 1,30 x 2,50 m – PI 14	23
3.6.3	Trappe d'accès de tableau électrique (GTL)	23
3.7	CHASSIS VITRES	23
3.7.1	Châssis vitré – EI30 – 1,56 x 2,50 m – MI 01	23
3.7.2	Châssis vitré – EI30 – 2,44 x 2,50 m – MI 02	24
3.7.3	Châssis vitré – EI30 – 3,70 x 2,50 m – MI 03	24
3.8	OUVRAGES DIVERS	24
3.8.1	Plinthes en sapin de 70 x 10 mm	24
3.8.2	Plinthes en sapin de 100 x 10 mm	24
3.8.3	Miroir	24
3.8.4	Patères murales	24
3.8.5	Poteau d'arrêt de cloison	25
3.8.6	Couvre-joint mural de dilatation	25
3.8.7	Tablette en médium	25
3.8.8	Claustra en bois	25

1 GENERALITES DU PROJET

1.1 DEFINITION DE L'OPERATION

1.1.1 Présentation du projet

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) décrit l'ensemble des travaux de Menuiseries intérieures du projet suivant :

- **Résidence Crous Panorama JEHAN ANGO – 130 logements collectifs à Mont Saint Aignan (76 130)**

1.1.2 Classement et caractéristiques du projet

L'entrepreneur étant responsable de la conformité de ses ouvrages aux règles de l'art, normes et DTU, il devra justifier ou donner :

- Le comportement des matériaux et éléments de construction définis dans le présent C.C.T.P. qui seront en tout point conformes aux classements réglementaires ainsi qu'au lot n°00 – Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC).
- La présentation des procès-verbaux d'essais ou notes de calculs de ses matériaux et éléments de construction mis en œuvre.

Classement incendie du projet :

- Immeuble d'habitation de 3e famille B

1.1.3 Etude thermique – Certifications – Objectifs divers

L'entrepreneur se conformera au CCTC, concernant :

- Les exigences demandées en vue des divers labels et certifications, notamment :
 - o Réglementation RT Existant
- Les exigences thermiques, environnementales, acoustiques, étanchéité à l'air.

Les incidences financières de ces contraintes sont réputées intégrées dans les prix unitaires de l'offre de l'entreprise. Les entrepreneurs devront comprendre dans leur offre, tout ouvrage et sujétions en complément des prescriptions communes et propres à leur lot respectifs, pour garantir ladite certification. En cas de résultats défavorables, les entreprises s'engageront à reprendre (sans surcoût) les ouvrages présentant des défauts de réalisation.

Les matériaux mis en œuvre devront bénéficier, dans la mesure du possible, d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (F.D.E.S) individuelle ou collective suivant la Norme NF P01-010.

1.1.4 Accessibilité handicapée

Les ouvrages seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées applicable aux permis de construire déposés après le 1er janvier 2010 (RH 2007) et notamment à Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

1.1.5 Rappel / Organisation du CCTP

Le présent C.C.T.P. est présenté et articulé comme suit :

- **Chapitre 1 : Généralités du projet**
- **Chapitre 2 : Spécifications techniques générales**
- **Chapitre 3 : Description des ouvrages (description par poste et localisation)**

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des CCTP et plans des autres lots, ainsi que de toutes les pièces mentionnées dans les différents documents du marché.

Le présent C.C.T.P. aussi complet soit-il, ne peut prétendre à la description absolument détaillée des toutes les opérations à effectuer, l'entrepreneur devra étudier avec soin les pièces remises, se renseigner sur tout ce qui peut lui apparaître douteux, visiter les lieux où doivent s'effectuer les travaux s'il le juge nécessaire afin de maîtriser toute l'étendue de son intervention.

Il ne pourra, en aucun cas, arguer d'une erreur ou omission des pièces pour se soustraire à tout ou partie de la mission qui lui sera confiée. Les prix remis par l'entrepreneur comprennent, en outre, toutes les obligations définies dans les divers documents du projet :

- La fourniture, le transport, la mise en œuvre (excepté indication précise dans le C.C.T.P.) de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des ouvrages
- La mise en place et l'enlèvement de tous les appareils nécessaires.
- Les frais de location, entretien, réparation et assurance.
- La main d'œuvre.
- Les dépenses d'énergie et de matières consommables autres que celles existant sur le site.
- Ses installations propres de chantier.
- Les essais prévus.
- Les projections de ses ouvrages.
- La démolition et reprise pour remise en état des ouvrages défectueux et prestations annexes en découlant.
- Les éléments de sécurité nécessaires.
- La remise en état des lieux.
- La participation au compte prorata éventuel.
- Les prestations pour respecter les ouvrages d'autrui.

En conséquence, l'entrepreneur devra signaler par écrit durant la consultation toute omission, manque de concordance ou erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents. Faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages.

1.2 RAPPELS DIVERS

1.2.1 Présentation de l'offre

Le soumissionnaire doit répondre obligatoirement sur le cadre du DPGF vierge et fournir :

- Le DPGF renseigné
- Son devis, sa décomposition personnelle et les détails nécessaires si besoin est, relatifs aux postes du D.P.G.F. pour permettre une meilleure analyse de son offre, en respectant tous les intitulés et numérotations du DPGF

La non production des documents demandés et dans son intégralité pourra entraîner l'exclusion de l'entreprise

1.2.2 Etanchéité à l'air du bâtiment

Compte tenu des objectifs énergétiques demandés, les entreprises devront veiller à la parfaite étanchéité à l'air du bâtiment pour les prestations les concernant.

L'entreprise devra inclure dans sa proposition de prix global et forfaitaire tous les travaux, fournitures et accessoires sur la mise en œuvre de la couche étanche à l'air

- Elle devra veiller à assurer cette étanchéité lors du montage et de la pose de leurs matériaux et matériels.
- Elle devra la fourniture et la pose de tous éléments complémentaires nécessaires à l'atteinte de cet objectif, étanchéité parfaite de l'enveloppe extérieure, continuité des murs, traitement parfait des jonctions entre maçonnerie et baies, bouchage de toutes les gaines entre l'intérieur et l'extérieur, etc...

Valeur de perméabilité à l'air définie dans l'étude thermique de l'opération :

- Des tests avec mesure de résultat seront réalisées en fin de phase "hors d'eau hors d'air" et en fin de chantier **(ces tests sont à la charge du maître d'ouvrage)**
- Ces tests d'étanchéité à l'air (« blower door test ») devront être réalisés par un prestataire spécialisé et certifié
- La valeur de perméabilité à l'air définie dans l'étude thermique de l'opération est de **1.70 m³/h/m²**

1.2.3 Participation au compte prorata

L'entrepreneur aura prévu dans son offre la participation au compte prorata A ressortir clairement sur l'offre ou à noter si la participation est intégrée dans l'ensemble des prix unitaires

1.2.4 Dossier des ouvrages exécutés

Comme indiqué dans l'article "Constitution des DOE" dans le sous chapitre "Rappels divers TCE" du chapitre "Organisation du chantier" du lot 00 CPC, l'entreprise doit la fourniture des D.O.E.

Tous les documents ci-avant devront être fournis selon les indications du C.C.A.P ou du lot 00 CPC pour leurs nombres d'exemplaires requis et en fonction du support, reproductible ou pas.

- 1 seul exemplaire sera envoyé pour visa et approbation par le Maître d'Œuvre avant la fourniture de tous les exemplaires

Nota important :

- **La réception des travaux et les décomptes définitifs seront subordonnés à la remise de ce dossier et à son acceptation par le Maître d'Œuvre. Les pénalités éventuelles s'appliqueront jusqu'à la remise de ce dossier**

1.2.5 Liaison avec les autres lots

L'entrepreneur est tenu d'avoir une connaissance complète des prescriptions définies pour les autres lots et en particulier pour ceux dont les prestations sont liées à la sienne.

Elles ne sont cependant pas limitatives et l'entrepreneur est tenu de communiquer ses exigences aux autres intervenants, de se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu :

- De communiquer ses exigences aux autres intervenants.
- De se renseigner auprès d'eux de celles qu'il aura à subir du fait des autres lots.

1.2.6 Ouvrages témoins

L'entrepreneur doit prévoir dans son offre :

- La réalisation de logements témoins représentatifs avant exécution de ses ouvrages

L'approbation définitive du témoin demandé ne pourra être donnée :

- Qu'après accord de la Maitrise d'Ouvrage, de la Maîtrise d'Œuvre et du contrôleur technique
- Que si toutes les modifications jugées nécessaires et suffisantes auront été apportées et validées

Cette présentation se fera suivant les directives du Maître d'œuvre et/ou suivant les indications du planning des travaux

Prévoir :

- Témoin chambre confort
- Témoin studette
- Partie communes (sols, faux-plafonds, portes palières, portes de gaines, signalétiques, plinthes, ect ...)

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS

2.1.1 Documents officiels de références

Les ouvrages et fournitures des travaux décrits au présent lot, seront exécutés et réceptionnés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après :

- Code de la construction et de l'habitat
- Normes A.F.N.O.R
- Normes européennes et internationales
- Prescriptions des documents techniques unifiés (D.T.U.)
- Documents édités par le C.S.T.B.
- Règles de calcul Eurocodes
- Recommandations éditées par les chambres syndicales, institut technique du BTP, etc...
- Directives communes U.E.A.t.c. à chaque corps d'état
- Avis techniques sur les matériaux et prestations
- Prescriptions et cahiers des charges des fabricants
- Règles de sécurité pour les travailleurs
- Textes officiels sur l'accessibilité aux personnes handicapés
- Instructions relatives à la protection contre les risques d'incendie
- Instructions relatives à la sécurité des personnes
- Les rapports du bureau de contrôle
- Le Plan général de Coordination (P.G.C.)
- Les rapports du coordonnateur de sécurité
- Notice de sécurité
- Notice SSI
- Bilan thermique

Au surplus suivant CCTC et CCAP

Et d'une façon générale, sans qu'il soit besoin de le rappeler au cours du présent document, l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements et tous textes nationaux ou locaux applicables aux ouvrages de la présente opération, en vigueur à la date de la déclaration d'ouverture de chantier ou, le cas échéant, à la date de dépôt du PC, notamment en ce qui concerne les règles d'accessibilité handicapés.

Et plus particulièrement pour le présent lot :

- DTU 36.1 : Menuiseries Bois
- DTU 39 : Miroiterie - Vitrerie
- DTU 31.1 : Charpente et escaliers en bois
- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs
- DTU 23.1 : Murs en béton banché
- DTU 51.4 : Platelages extérieurs en bois
- DTU 58.1 : Plafonds suspendus
- DTU 59.1 : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments

- Norme NF P 23.302 et 303 : Portes planes intérieures en bois
- Norme NF P23-300 : Menuiseries en bois - Dimensions des vantaux de portes intérieures
- Norme NF P 26 : Quincaillerie de bâtiment
- Norme NF P23-305 : Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois
- Norme NF P24-301 : Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes métalliques
- Norme NF EN 324-1: Panneaux à base de bois - Détermination des dimensions des panneaux

- Norme NF B54-100 : Panneaux de particules - Définitions, classification
- Norme NF B54-150 : Contreplaqué - Classification - Désignation

- Spécification du centre technique du bois
- Label de qualité S.N.F.Q.
- Homologation des verrous et serrures par l' A.P.S.A.D. (norme A2P)
- Recommandation du C.T.B. pose de panneaux décoratifs en bois destinés aux revêtements muraux
- Directives communes pour l'agrément des fenêtres, portes, blocs portes établies par l' U.E.A.

2.1.2

Locaux à risques

Les locaux à classer à risques sont déterminés dans les dispositions particulières de chaque type d'établissement.

2.1.2.1 Les locaux à risques importants

Les locaux à risques importants doivent répondre aux dispositions suivantes :

- Les façades établies respectent les dispositions des articles CO 19 à CO 22
- Les conduits et les gaines qui traversent ou les desservent doivent satisfaire aux dispositions des articles CO 32 et CO 33
- Les planchers et les parois verticales doivent avoir un degrés coupe-feu 2 heures et les dispositifs de communication avec les autres locaux doivent être coupe-feu de degré 1 heure, l'ouverture se faisant vers la sortie et les portes étant munies de ferme-porte
- Ils ne doivent pas être en communication directe avec les locaux et dégagements accessible au public

2.1.2.2 Les locaux à risques moyens

Les locaux à risques moyens doivent répondre aux dispositions suivantes :

- Les façades établies respectent les dispositions des articles CO 19 à CO 22
- Ils doivent être isolés des locaux et dégagements accessibles au public par des planchers « hauts » et parois coupe-feu de degrés 1 heure avec des blocs portes coupe-feu de degrés ½ heure équipés d'un ferme-porte
- Les conduits doivent répondre aux conditions fixées par l'articles CO 31

2.1.2.3 Les locaux à risques courants

Les locaux à risques courants ne sont soumis à aucune disposition particulière d'isolement.

2.2

NATURE ET QUALITE DES BOIS

2.2.1

Nature des bois

Bois massif :

La norme NFB 50.001 " Bois nomenclature " sert à définir les appellations commerciales des essences utilisées. Les choix d'aspect des bois utilisés doivent être conforme à la norme.

Par dérogation à l'Article 22 du DTU 36.1, les feuillus indigènes et tropicaux ne doivent pas comporter d'aubier et ce, quel que soit le choix d'aspect du bois.

Les bois pour l'usinage, doivent être amenés aux états d'humidité suivants :

Intérieurs : humidité inférieure ou égale à 14 %

Le séchage naturel ou artificiel doit être effectué dans les conditions n'affectant ni l'aspect, ni les propriétés du bois.

Pour la fabrication des portes planes, l'humidité des bois doit être comprise entre 7 et 10 %.

Panneaux de contreplaqué :

Les classes des contreplaqués à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Faces apparentes : Classe I
- Faces peintes ou plaquées : Classe II
- Contreparement non visible : Classe II ou Classe III
- NFB 54.154 - Contreplaqué à plis

Type de collage :

- Collage Type 1 : Panneaux destinés à des emplois intérieurs
- Collage Type 2 : Panneaux destinés à des emplois présentant un risque d'humidification temporaire
- Collage Type 3 : Collage résistant à l'eau.

Si la nature du collage du contreplaqué n'est pas imposée au présent lot, il appartient à l'Entreprise de la déterminer, compte-tenu des stipulations de la Norme.

Panneaux de particules :

Les panneaux de particules satisferont aux prescriptions du Label C.T.B.H. / classement au feu : M1.

- Classe E1 selon la Norme EN 13896

2.2.2 Qualité des bois

Les bois mis en œuvre devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Être de première qualité pour la menuiserie, être de droit fil, sains, purgés d'aubier, nœuds vicieux ou autres défauts
- Les bois employés seront des bois secs à l'air, leur degré d'humidité devra être au-dessous de treize pour cent suivant norme.
- Les menuiseries ne devront présenter aucun retrait après la mise en fonctionnement de l'installation de chauffage.
- Les contreplaqués ne devront avoir aucun défaut apparent tel qu'il est indiqué à la N.F.B. 50004
- Les menuiseries en bois résineux seront en sapin blanc, catégorie menuiseries
- Les ouvrages en bois durs seront en chêne provenant de l'Est de la France
- Les bois exotiques seront des meilleures provenances.

2.3 BLOCS-PORTES

2.3.1 Huisseries métalliques

Huisserie en profilé acier biseautés de 15/10ème d'épaisseur, revêtue de peinture antirouille au chromate de zinc polymérisée au four et comprenant :

- Carter en tôle pour gâche et pêne
- Pattes à scellement miniumées, réglables à la demande, traverses d'écartement amovibles
- Empénage pour serrure
- 3 ou 4 paumelles par vantail, bouchons PVC pour obturation des têtes de paumelles
- Renfort sur traverse haute pour ferme porte

- Butées adhésives en feuillures
- Joint tubulaire en fond de gorge dans le cas d'huissierie isophonique
- Les huisseries de portes coupe-feu seront préremplies de matière isolante coupe-feu afin de respecter le degré CF du bloc porte

2.3.2 Huisseries bois

Huissierie en bois exotique ou en sapin du Nord pour murs ou cloisons d'épaisseur variable ou bâti pour gros murs, suivant indications des plans, comprenant :

- Corroyage 4 parements, assemblage à tenons et mortaises
- Adaptation parfaite aux cloisons qu'elle qu'en soit leur épaisseur
- Fourniture et pose de contre bâtis aux endroits où ils seront nécessaires
- Entrée de gâche à larder pour serrure
- Six pattes à scellement minimum par huisserie, à la demande
- Traverse d'écartement amovible en pied de chaque huisserie / équerre de pied
- Feuillure et joint en fond de gorge dans le cas d'huissierie isophonique

2.3.3 Portes coupe-feu

Bloc porte coupe-feu ou pare flamme dont la nature des composants de l'âme pleine et la composition de l'ouvrant sont telles qu'elles assurent un classement coupe-feu ou pare flamme, justifié par P.V. d'un laboratoire agréé.

Toutes ces portes sont normalisées et conformes en tous points, aux règlements de sécurité incendie

Le vantail est composé d'un cadre en bois dur prépeint d'épaisseur suivant le degré coupe-feu, remplissage intérieur par matériau isolant inerte, type laine de roche ou équivalent.

Suivant le degré coupe-feu les vantaux pourront être en aggloméré plein avec parement isorel ou contreplaqué.

Le bâti ou huisserie est équipé de joints spéciaux gonflants CF en fond de feuillure, compris calfeutrement entre l'huissierie et la paroi, joint identique en sous face de la porte.

2.3.4 Portes à âme pleine

Bloc porte à âme pleine avec ossature en fibre de type ISOGYL P37, revêtues en usine après ponçage, d'un enduit égrené et d'une première couche séchée au four.

2.3.5 Portes à âme alvéolaire

Bloc porte isoplane composé d'un cadre en sapin du Nord et d'un remplissage en panneau à âme alvéolaire et parement Isogil prépeint

2.4 PRESTATIONS DIVERSES

2.4.1 Sections des bois

Les sections prescrites par les normes françaises sont des minima imposés. L'entrepreneur du présent lot devra calculer la section des éléments composant ses ouvrages, en fonction de leur importance et de leur destination. Il prendra connaissance des épaisseurs de cloisons prévues au lot "Cloisons". Les hauteurs et largeurs des ouvrages du présent lot sont celles indiquées aux plans. Les ouvrants des portes intérieures

sont de dimensions normalisées de 2.04 m de hauteur (sauf indications contraires sur les plans).

2.4.2 Provenance et traitement des bois

Origine :

- Les bois utilisés devront être issus de forêts éco-certifiées (labellisation FSC)

Traitement :

- Les essences seront choisies en fonction de leur durabilité naturelle en regard de la classe de risque (selon NF EN 335-2) dans laquelle ils seront mis en œuvre.

En utilisant des essences adaptées, il n'est pas nécessaire de traiter les bois sous réserve qu'ils soient purgés d'aubier.

Produits dérivés du bois :

- Les produits dérivés du bois seront agglomérés à l'aide de liants ne dégageant pas de Composés Organiques Volatils (COV) Les taux d'émissions de formaldéhydes maximum tolérés seront ceux suivant
- NF EN 120 pour les bois OSB et MDF
- NF EN 1084 pour les contreplaqués

2.4.3 Tenue au feu

Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.

Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aurait à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.

La mise en œuvre des portes et blocs-portes coupe-feu et/ou pare-flammes de degré 1/4 et 1/2 heure, devra être effectuée en respectant strictement les prescriptions du DTU 36.1, article 5.83.

La mise en œuvre des blocs-portes de degré coupe-feu supérieur devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications, l'Avis Technique ou du PV d'essai, et les prescriptions du fabricant.

En ce qui concerne les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés aux " commentaires " de l'article 3.21 du DTU 36.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur.

Dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré (M1 - M2) par rapport au classement initial, l'entrepreneur devra réaliser un traitement ignifuge, le produit ou le bois ignifugé devra alors faire l'objet d'un PV de classement.

2.4.4 Impression/ antirouille

Les menuiseries, autres que les menuiseries prépeintes recevront, appliquées par le peintre, à ses frais, en atelier ou sur le chantier :

- Sur les bois exotiques : un dégraissage à base de solvant
- Sur les menuiseries à peindre : une couche d'impression à l'huile
- Sur les menuiseries à vernir : une couche primaire de vernis bouche pores.

L'entrepreneur de menuiserie devra aviser en temps utile le peintre pour l'exécution de ces travaux. Sur toutes les quincailleries, autres que celles demandées, en cuivre ou en métal poli, il sera appliqué une couche de peinture antirouille de 1ère qualité sur toutes sans exception, après nettoyage et dégraissage préalables.

2.4.5 **Réservations et scellements**

L'entrepreneur devra fournir les détails d'exécution et les gabarits à l'entrepreneur du lot "Gros-Œuvre", pour permettre de réserver les feuillures et les trous dans le béton armé : ceux-ci devront être consignés sur les plans BA. Les trous et scellements dans la maçonnerie seront refouillés par l'entrepreneur du lot "maçonnerie" qui doit tous les scellements et calfeutrements. Toutefois, l'entrepreneur du présent lot devra les scellements qui seraient prescrits à sa charge par certains articles du présent devis descriptif. Il devra assurer la stabilité de ses ouvrages en attente de scellements et en vérifier l'aplomb avant la prise complète du mortier de scellement.

2.4.6 **Détalonnage des portes**

Afin que la circulation d'air se fasse sans perte de charge excessive, l'entrepreneur devra prévoir le détalonnage sur longueur des huisseries et bâtis permettant de laisser un jour entre le vantail de la porte et le sol fini, selon indications du lot Chauffage-VMC

La hauteur du détalonnage sera conforme à la norme en vigueur

Les portes ayant des caractéristiques acoustiques ne seront pas détalonnées et respecteront les préconisations acoustiques en vigueur.

2.4.7 **Quincaillerie**

Tous les articles de quincaillerie seront de première qualité et porteront obligatoirement le label de qualité NF-SNFQ.

L'entrepreneur devra présenter à l'agrément du Maître d'Œuvre au début du marché, un tableau des échantillons d'éléments de quincaillerie qu'il s'engage à fournir pour l'exécution des travaux dont il aura la charge. Ce tableau sera ensuite conservé sur le chantier dans un local fermant à clé pendant toute la durée des travaux.

2.4.8 **Mise en jeux**

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de donner pendant un an, après la réception, les mises en jeu nécessaires au fonctionnement normal des ouvrages.

2.4.9 **Dessins d'exécution**

L'entrepreneur du présent lot remettra à l'appui de sa soumission des dessins d'exécution comprenant un plan, une élévation des principaux ouvrages à l'échelle de 10 cm par mètre. Les coupes seront échelle grandeur.

Le Maître d'Œuvre se réserve le droit d'apporter à ces plans toutes les modifications qu'il jugera utile d'exiger. L'entrepreneur devra exécuter les travaux strictement conformes aux plans qui auront reçu l'approbation du Maître d'Œuvre.

2.4.10 **Echantillons**

L'entrepreneur sera tenu de fournir et de présenter, avant toute fabrication en série, une menuiserie d'échantillon ferrée, avec sa quincaillerie complète, de chacun des types prévus au devis descriptif. Il devra,

à la suite de ces présentations, tenir compte des modifications éventuelles demandées par le Maître d'Œuvre.

2.4.11 Remise des clefs

Les clés de chaque local seront réunies et remises au responsable désigné par le Maître d'Ouvrage, contre reçu au moment de la mise en service de l'immeuble et après une vérification de concordance portes et clés.

2.4.12 Réception des ouvrages

Les éléments de menuiserie et leur quincaillerie refusés par le Maître d'Œuvre en cours de travaux ou lors de la réception, seront déposés et remplacés par l'entrepreneur du présent lot et à ses frais. L'entrepreneur devra également le remboursement du montant des travaux exécutés par les autres corps d'état pour la remise en état des ouvrages dégradés du fait des opérations de remplacement.

2.5 MISE EN ŒUVRE

2.5.1 Généralités

Les menuiseries jugées défectueuses seront refusées avant ou après pose. Toute menuiserie refusée sera changée sans frais, le coût des ouvrages d'autres corps d'état à reprendre de ce fait sera également à la charge du présent lot. Le présent lot doit les éléments de fixation et la fixation des ouvrages.

L'Entrepreneur devra également le remboursement du montant des travaux exécutés par les autres corps d'état, pour la remise en état des ouvrages dégradés du fait des opérations de remplacement.

Avant de remettre en fabrication en atelier ses ouvrages à poser dans les emplacements réservés, l'Entrepreneur devra contrôler, sur place, l'exactitude des dimensions portées sur les plans.

La localisation des ouvrages résulte des plans établis par l'Architecte, le présent devis descriptif complétant ceux-ci pour ce qui concerne la nature des matériaux et leur mise en œuvre.

2.5.2 Traçage

Le traçage et l'implantation des huisseries sont à la charge du présent lot, et seront exécutés en coordination avec l'Entrepreneur du Lot Gros-Œuvre ou Cloison. L'implantation du 1 mètre du niveau fini sera réalisé par le lot Gros-Œuvre pour la pose des blocs-portes.

2.5.3 Pose des menuiseries

Les huisseries et bâtis incorporés dans les voiles en béton armé ou dans les murs en maçonneries seront posés et fixés par le lot GROS ŒUVRE. Ceux incorporés dans les cloisons sèches seront posés et fixés par le lot CLOISON. La fixation sera définie par les deux entreprises concernées. Pour tous les autres ouvrages de menuiserie, et sauf dérogation spécifique ci-après, l'entrepreneur doit une exécution complète comprenant pose et toutes fixations de ses ouvrages. Le Menuisier approvisionnera à chaque niveau et en temps utile, ses huisseries devant être incorporées par le Gros-Œuvre ou Cloison. Il fera une vérification complète de l'état et de l'aplomb de ses pièces et tous défauts ou détériorations seront communiqués de suite à l'entreprise de Gros-Œuvre.

2.6 TRAÇABILITES DES DECHETS

Application depuis le 1er juillet 2021 de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui exige de renforcer la traçabilité des déchets et limiter les dépôts sauvages.

Pour ce faire le présent lot aura l'obligation de faire figurer la mention « déchets » sur les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de démolitions de bâtiment ainsi que ceux liés aux travaux de jardinage. Plus concrètement, la quantité totale de déchets générés par l'entreprise durant le chantier doit être estimée ainsi que les coûts associés. De même, les modalités de gestion et d'enlèvement desdits déchets devront être mentionnées dans le mémoire technique de l'entreprise, à savoir le tri et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue.

Seconde mesure, la création d'un bordereau de dépôt obligatoire pour les installations de déchets (déchetterie de collectivité, déchetteries professionnelles, distributeurs, ...) Ce document CERFA doit comporter les noms et adresse du ou des maitres d'ouvrage chez lesquels les travaux ont été réalisés, et préciser la nature et l'estimation du volume de chaque déchet.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 ETUDES PREPARATOIRES ET DIVERS

3.1.1 Etudes techniques / notes de calcul / plans

Les études, notes de calculs et les plans d'exécution des ouvrages seront à la charge de l'entrepreneur.

Chaque entrepreneur étant directement responsable de la conformité de ses ouvrages aux règles de l'art, normes et DTU

- Tous les matériaux, matériels ou ouvrages seront implicitement prévus avec un traitement de base ou complémentaire pour mise en conformité avec les classements demandés

Le comportement des matériaux et éléments de construction définis dans le présent C.C.T.P. sera en tout point conforme aux classements donnés pour la présente opération : suivant Chapitre 1.1 art. Classements et caractéristiques du projet du lot N°00 CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES T.C.E

3.1.2 Accès chantier – Transport – Levage

L'entrepreneur aura prévu dans son offre toute la logistique relative à ses travaux concernant le transport, engins de levage et manutention

3.1.3 Approvisionnement – Echafaudages – Protection

L'entreprise aura à sa charge :

- L'ensemble de ses approvisionnements, échafaudages, protections, etc...
- La protection des autres ouvrages pendant ses propres travaux ainsi que le nettoyage complet de tous les ouvrages ayant subi des salissures du fait de ses propres travaux, au fur et à mesure que ceux-ci sont achevés

3.1.4 Sécurité des travailleurs

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler sur les terrasses, garde-corps, filets, etc ..

3.2 HUISSERIES ET BATIS

3.2.1 Huisseries bois

Huisserie pour murs ou cloisons, comprenant :

- Bois essence en sapin
- Corroyage 4 parements, assemblage à tenons et mortaises
- Adaptation parfaite aux cloisons qu'elle qu'en soit leur épaisseur
- Fourniture et pose de contre bâtis aux endroits où ils seront nécessaires
- Entrée de gâche à larder pour serrure - six pattes à scellement minimum par huisserie, à la demande
- Traverse d'écartement amovible en pied de chaque huisserie / équerre de pied
- Feuillure et joint en fond de gorge dans le cas d'huisserie isophonique
- Largeur suivant murs ou cloisons d'épaisseur variable ou bâti pour gros murs
- Finition vernis incolore mat ou à peindre suivant description des blocs portes

Localisation : Pour l'ensemble des huisseries des menuiseries intérieures

3.2.2 Composition des portes

3.2.2.1 Composition des portes – à peindre

Porte à chants droits sur huisserie décrite ci-avant et composée de :

- Vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur minimale, composé d'un cadre en bois dur traité et d'un remplissage en panneau de particules plein
- Finition à peindre au lot Peinture

Ferrage général :

- 3 ou 4 paumelles dont 2 en tête en acier bichromaté
- Serrure à larder bec de canne - serrure à larder bec de canne + pêne dormant 1/2 tour
- Serrure à larder bec de canne à condamnation et verrou de décondamnation
- Ferrages et quincailleries particuliers suivant description ci-après

(Les cylindres provisoires de chantier à demande de l'Architecte sont à la charge du présent lot.)

Localisation : Au droit des portes intérieures ;

3.2.2.2 Composition des portes – stratifiée

Porte à chants droits sur huisserie décrite ci-avant et composée de :

- Vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur minimale, composé d'un cadre en bois dur traité et d'un remplissage en panneau de particules plein
- Finition aux 2 faces en panneau de fibres de bois stratifiés conforme à la norme 54.320 Gamme stratifiée de chez EGGER ou équivalent, coloris au choix de l'architecte

Localisation : Au droit des portes des locaux communs ;

3.2.2.3 Composition des portes vitrées

Porte vitrée sur huisserie bois décrite ci-avant et composée de :

- Vantail vitré avec montants, traverses haute, basse et intermédiaire, feuillures, parecloses, rainures et cannelures pour cloison et canalisations, couvre-joints de finition en bois dur naturel, sur les deux parements, battement bois dur ou feuillure pour porte à deux vantaux
- Imposte vitrée de même nature que la porte suivant description
- Remplissage en glace claire, simple ou double vitrage, verre feuilleté de sécurité suivant réglementation DTU et degré CF ou PF demandé
- Compris parecloses fixées par vis à tête plate, joint, calfeutrement et divers finitions

Ferrage général : dito portes pleine décrites ci-avant

Localisation : Suivant carnet de détails des menuiseries intérieures de l'architecte ;

3.3 **PORTES PALIERES DES LOGEMENTS**

Fourniture et pose de bloc porte en bois pare-flamme 1/4 heure composé de :

- Huisserie à peindre en bois, pose en feuillure ou en applique ou à sceller suivant configuration.
- Vantail composé d'un cadre en bois + parements Isogyl revêtus en usine après ponçage, d'un enduit égréné et d'une première couche séchée au four, finition à peindre au lot Peinture
- Epaisseur de 40 mm à chants droits,

- Affaiblissement acoustique : RW = 37 dB(A).
- Paumelles 140 x 70, renfort par pions anti-dégondage.
- Joint isophonique aux 3 faces + joint isophonique doubles lèvres encastré en partie basse.
- Double Judas

Ferrages et quincailleries :

- Paumelles 140 x 70, renfort par pions anti-dégondage.
- Serrure à larder 3 points.
- Cylindre européen réf VIP+ de chez Vachette - ASSA ABLOY ou équivalent.
- Béquille double sur plaques de propreté demi-ronde, finition inox brossé,
- Butée au sol avec tête caoutchouc sur corps en laiton, réf 3737 de chez Vachette - ASSA ABLOY ou équivalent.

3.3.1 Porte palières – 0,83 x 2,04 m – PI 02

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment :

- Portes palières des chambres confort
- Portes palières des studettes

3.3.2 Porte palières – 0,93 x 2,04 m – PI 04

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment :

- Portes palières des studios PMR

3.4 PORTES DE COMMUNICATIONS

3.4.1 Portes des logements

Fourniture et pose de bloc-porte composé de :

- Huisserie en bois dur français ou équivalent, corroyage 4 parements, assemblage à tenons et mortaises, largeur suivant murs ou cloisons.
- Vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur minimale, composé d'un cadre en bois dur traité et d'un remplissage en panneau de particules plein et parements Isogyl revêtus en usine après ponçage, d'un enduit égréné et d'une première couche séchée au four.
- Finition à peindre au lot Peinture.

Ferrages et quincailleries :

- Paumelles en acier bichromaté.
- Serrure à larder bec de canne à condamnation et verrou de décondamnation
- Béquille double sur plaques de propreté, finition inox brossé, réf LINOX de chez Vachette - ASSA ABLOY ou équivalent.
- Butée au sol avec tête caoutchouc sur corps en laiton, réf 3737 de chez Vachette - ASSA ABLOY ou équivalent

3.4.1.1 Porte pleine – 0,73 x 2,04 m – PI 01

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment :

- Portes d'accès aux SdB des chambres confort
- Portes d'accès aux SdB des studettes

3.4.1.2 Porte pleine – 0,83 x 2,04 m – PI 02

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment :

- Portes d'accès aux SdB des studios PMR

3.4.2 Portes des locaux communs

3.4.2.1 Portes à âme pleine

Fourniture et pose de bloc-porte composé de :

- Huisserie en bois, corroyage 4 parements, assemblage à tenons et mortaises, largeur suivant murs ou cloisons.
- Vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur minimale, composé d'un cadre en bois dur traité et d'un remplissage en panneau de particules plein et parements Isogyl revêtus en usine après ponçage, d'un enduit égréné et d'une première couche séchée au four.
- Finition stratifiée 2 faces, au choix architecte dans la gamme du fabricant
- Degré coupe-feu : suivant articles ci-dessous
- Indice global pondéré d'affaiblissement acoustique : suivant article ci-dessous
- Joints périphériques intumescents en fond de feuillures, joint de seuil étanche ou joint balai double lèvres en partie basse.

Ferrages et quincailleries :

- 3 ou 4 paumelles dont 2 en tête en acier bichromaté.
- Serrure à larder bec de canne + pêne dormant 1/2 tour.
- Cylindre à profil européen nickelé + 3 clés numérotées, réf VIP+ de chez Vachette
- ASSA ABLOY ou équivalent sur organigramme du présent lot.
- Béquille double sur plaques de propreté, finition inox brossé, réf LINOX de chez Vachette - ASSA ABLOY ou équivalent.
- Ferme-porte à glissière, réf DC 840 de chez Vachette - ASSA ABLOY ou équivalent.
- Butoir de sol avec tête caoutchouc sur corps en laiton, réf 3737 de chez Vachette - ASSA ABLOY ou équivalent

3.4.2.1.1 Porte pleine – EI30 – 0,83 x 2,04 m – PI 03

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes et comprenant :

- Cylindre européen + bouton de décondamnation avec voyant (sanitaires) OU bouton moleté (local ménage)
- Béquillage double
- Ferme-porte
- Butoir de porte
- Résistance au feu : EI30 (CF 1/2h)

Localisation : suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte

3.4.2.1.2 Porte pleine – EI30 – 0,93 x 2,04 m – PI 05

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes et comprenant :

- Cylindre européen + béquillage double
- Ferme-porte
- Butoir de porte
- Résistance au feu : EI30 (CF 1/2h)

Localisation : suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment

3.4.2.2 Portes de recoupement

Fourniture et pose de bloc-porte de composition dito description « Huisseries et bâtis » comprenant :

- Vantail de type DAS coupe-feu à simple action avec procès-verbal d'essai par laboratoire agréé.
- Asservissement conforme à la Norme NFS 61-937

Ferrages et équipements particuliers :

- Pivots linteau intégré dans la traverse haute de l'huisserie + crapaudine en pied
- Asservissement intégré avec le ferme porte par ventouses électromagnétiques de 24 ou 48 volts à rupture, raccordement à la charge du lot Courants faibles
- Câbles à laisser en attente en haut à droite avec 2 ml de mou
- Blocage mécanique de la porte
- Contact de position encastré dans la traverse haute
- Sélecteur de fermeture
- Joints intumescents périphériques spéciaux montés en fond de gorge suivant degré CF demandé
- Plaques signalétiques réglementaires (porte CF - ne mettez pas d'obstacle à la fermeture)
- Oculus sur chaque vantail de 255 x 355 mm ht, vitrage feuilleté avec film PVB, classé 1B1, à hauteur de vue. Degré de résistance du bloc-porte et conforme au PV d'essais du fabricant du bloc porte mis en œuvre
- Imposte pleine à la charge du lot Cloisons

Les PV Feu et PV DAS correspondants seront fournis par l'entreprise avant la pose des ouvrages pour accord du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre.

3.4.2.2.1 Porte pleine – EI30 – 1,33 x 2,04 m – PI 06

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes

Localisation : suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment :

- Porte de recoupement à tous les niveaux (7u)

3.4.2.3 Portes vitrées

Bloc porte vitré à simple ou double vitrage et de composition suivant Chapitre « Composition des portes vitrées

- Remplissage en double vitrage clair
- Ferrages et quincailleries particuliers suivant description ci-après

3.4.2.3.1 Porte vitrée – EI30 – 1,71 x 2,30 m – PI 08

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes

- Imposte vitrée en partie haute

Localisation : suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment :

- Porte d'accès aux cuisines collectives à tous les étages (5u)

3.4.2.3.2 Porte vitrée – EI30 - 1,89 x 2,30 m – PI 09

Porte reprenant l'ensemble des caractéristiques précédentes

- Imposte vitrée en partie haute

Localisation : suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte et notamment :

- Porte d'accès aux salles de convivialités (4u)

3.5 **EQUIPEMENTS PARTICULIERS ET DIVERS**

3.5.1 **Organigramme**

L'Entrepreneur devra s'associer avec le fabricant de cylindres pour la fourniture et l'installation des serrures.

Il gèrera les commandes des canons nécessaires pour les lots concernés en les alignant sur l'organigramme existant (Winkhaus type VS6). Il communiquera également à ces lots, les modèles de coffre de serrure recevant ce type de canon et s'adaptant aux ouvrants vitrés ou métalliques.

Pendant la phase chantier, l'entreprise titulaire du lot doit mettre à disposition à chaque serrure un canon provisoire, au profil du canon définitif.

Tous les cylindres seront mis en combinaison sur organigrammes communs à tous les lots. Ces clés seront stockées sur un tableau de clés dans les installations de chantier et seront gérés par le présent lot et le lot Gros œuvre.

Pour la réception des travaux, les canons définitifs seront mis en œuvre et les clés gravées seront disposées sur un tableau avec la numérotation.

Tableau selon choix de l'architecte et du maître d'ouvrage. Les portes intérieures et extérieures équipant le présent ouvrage sont équipées de serrure à canon à clé sur combinaison.

Cette combinaison concernera les portes suivantes :

- Portes intérieures du présent lot
- Portes à la charge des autres lots (menuiseries extérieures) : Le présent lot devra fournir les cylindres aux autres lots

Nombre de clés et de passes :

- Clés individuelles : A définir selon demande MOA

Tous les cylindres seront mis en combinaison sur organigrammes communs à tous les lots pour les canons provisoires de chantier.

Le présent lot en assurera la gestion.

En coordination avec les autres lots concernés notamment menuiseries extérieures.

Les portes seront fermées à l'aide de canons provisoires de chantier qui seront remplacés par les canons définitifs avant les opérations préalables à la réception.

L'entreprise sera alors responsable des clés jusqu'à la remise au Maître de l'Ouvrage et devra le remplacement du canon et des clés en cas de perte d'une seule clé.

Nota :

- **Le titulaire du présent lot devra se coordonner avec le titulaire du lot n°10 – Mobilier, afin de garantir la compatibilité des systèmes de fermeture.**
- **À ce titre, les clés des portes palières des logements devront permettre l'ouverture du casier individuel affecté au logement, dans le cadre d'un organigramme de clés validé par le maître d'ouvrage**

Localisation : Pour l'ensemble du présent projet

3.6 **FAÇADES / TRAPPES TECHNIQUES**

3.6.1 **Trappe de visite**

Trappe de visite CF ½ H et isophonique de chez Malerba Dugelet ou équivalent, comprenant :

- Un bâti-cadre bois d'épaisseur 15/10ème avec joint isophonique double lèvres
- Un ouvrant en panneau MDF de 40 mm d'épaisseur recevant sur la face intérieure 40 mm d'isolant en fibre minérale
- Dimensions 40 x 40 cm
- Une batteuse à carré à mortaiser référence 4468 de chez Bricard ou équivalent, avec entrée habillée d'une rosace en aluminium anodisé.
- Affaiblissement acoustique : $R_w (C ; C_{tr}) = 38 \text{ db}$

Pose au lot Cloisons.

Finition à peindre au lot peinture.

Localisation : Trappe de visite en pieds des gaines techniques suivant besoin des lots techniques

3.6.2 **Façade de gaines palières**

Fourniture et pose de façade de gaine technique toute hauteur composée de :

- Huisserie en bois dur formant cadre avec traverse basse.
- Porte toute hauteur, en applique, en panneau bois MDF de 19 mm d'épaisseur monté sur charnières invisibles.
- Fermeture par serrure d'un modèle agréé par le gestionnaire du réseau de distribution + rosace.
- Résistance au feu : E 30.
- Finition au lot Peinture.

Dimension : largeur suivant plans x hauteur sous plafond

3.6.2.1 Façade technique – 0,47 x 2,50 m – PI 08

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte ;

3.6.2.2 Façade technique – 0,63 x 2,50 m – PI 09

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte ;

3.6.2.3 Façade technique – 0,78 x 2,50 m – PI 10

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte ;

3.6.2.4 Façade technique – 0,79 x 2,50 m – PI 11

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte ;

3.6.2.5 Façade technique – 1,00 x 2,50 m – PI 12

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte ;

3.6.2.6 Façade technique – 1,07 x 2,50 m – PI 13

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte ;

3.6.2.7 Façade technique – 1,30 x 2,50 m – PI 14

Localisation : Emplacement et quantité suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte ;

3.6.3 **Trappe d'accès de tableau électrique (GTL)**

Fourniture et pose de trappe d'accès composée de :

- Trappes métallique de 0,8 mm d'épaisseur
- Encastrée dans cloison plâtre
- Affleurante, sans saillie avec cadre intégré
- Ouverture par charnières invisibles avec verrou à clé triangle ou clé spécifique à faire valider par la MOE
- Résistance au feu selon réglementation en vigueur

Finition : A peindre à la charge du lot Peinture, RAL au choix de l'architecte

Localisation : Trappes GTL de chaque logement suivant pièces graphiques de l'architecte

3.7 **CHASSIS VITRES**

Châssis vitré composé de :

- Montants et traverses en bois suivant pièces graphiques de l'architecte
- Essence : Sapin
- Traverses et montants intermédiaires suivant plans
- Remplissage en glace claire, avec vitrage en verre feuilleté suivant DTU, verre CF 1/2h
- Vitrage double vitrage de 6 et 8 mm d'épaisseur
- Affaiblissement acoustique : RW = 38 dB(A) minimum
- Pareclozes fixées par vis à tête plate, joint, calfeutrement et divers finitions
- Affaiblissement acoustique suivant description ci-après
- Couvre-joints de finition en bois dur naturel, sur les deux parements

L'entrepreneur devra remettre une attestation du fabricant de vitrage certifiant pour chaque type avec le PV de classement CF

Pose au lot Cloisons / doublages si châssis intégré dans cloisons

Pose au présent lot si châssis intégré dans ouvrage béton et/ou maçonnerie

Finition : A Peindre ou à venir à la charge du lot Peinture

3.7.1 **Châssis vitré – EI30 – 1,56 x 2,50 m – MI 01**

Fourniture et pose de châssis vitré de composition suivant description ci-avant

Localisation : Emplacement et quantités suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte

3.7.2 Châssis vitré – EI30 – 2,44 x 2,50 m – MI 02

Fourniture et pose de châssis vitré de composition suivant description ci-avant

Localisation : Emplacement et quantités suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte

3.7.3 Châssis vitré – EI30 – 3,70 x 2,50 m – MI 03

Fourniture et pose de châssis vitré de composition suivant description ci-avant

Localisation : Emplacement et quantités suivant pièces graphiques et nomenclature de l'architecte

3.8 OUVRAGES DIVERS

3.8.1 Plinthes en sapin de 70 x 10 mm

Fourniture et pose de plinthes bois composées de :

- Plinthe droites en sapin
- Pose avec ajustage parfaitement "trainé" suivant le niveau des sols, coupe d'onglet dans les angles, raccordement entre plinthes en continuité, par coupe en sifflet parfaitement affleurée et collée. - fixation par pointes adaptées sur cloisons et murs traditionnel ou par pointes acier spécial sur murs en béton, les têtes de pointes et vis seront rechassées.
- Mise en œuvre d'un joint acrylique blanc et/ou transparent entre mur et plinthe, en partie haute.
- Compris cintrage sur parois extérieures.
- Finition à peindre au lot Peinture. Dimensions : 70 x 10 mm.

Localisation : Au droit des parois des logements recevant un sol souple

3.8.2 Plinthes en sapin de 100 x 10 mm

Fourniture et pose de plinthes droites de composition dito article ci-avant :

- Hauteur : 10 cm

Localisation : Au droit des circulations et des secaliers recevant un sol souple

3.8.3 Miroir

Pour mémoire :

- Miroir au-dessus des vasques des SdE à la charge du lot CVC – Plomberie
- Miroir dans les logements à la charge du lot Mobilier

3.8.4 Patères murales

Support de 3 patères murale en Nylon avec protection antibactérienne intégrée Microban® AB , avec noyau continu en acier anti-corrosif de chez Normbau ou équivalent

Fixation invisible, sous-rosaces et vis en inox

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

- 1 support de 3 patères sur la porte de la SdB face intérieur
- 1 support de 3 patères sur la porte d'entrée face intérieur

Localisation : Dans tous les blocs sanitaires et côté intérieur des portes d'entrée des logements ;

3.8.5 **Poteau d'arrêt de cloison**

Fourniture et pose d'arrêt de cloison ou mur béton composé de :

- Bois dur type hêtre traité fongicide et insecticide, formant poteau vertical et montée à recouvrement sur la cloison à buter et soigneusement fixée.

Compris joint pompe de finition entre bâtis d'arrêt ou poteaux de tête et la paroi (de toute nature)

Localisation : Suivant configuration et étude de l'entreprise pour les cloisons non adossées

3.8.6 **Couvre-joint mural de dilatation**

Fourniture et pose de couvre joint réalisé en contre-plaqué ou médium à peindre, fixation sur un coté

- Section 10 x 60 mm, rabotage sur 3 mm sur 1 face pour façon de profil trapézoïdal

Compris toutes sujétions incluses en fonction des besoins particuliers de chaque local, calfeutrement préalable des joints de dilatation comprenant un cordon coupe-feu de diamètre approprié à la largeur du joint à traiter. Il ne sera pas admis de profilé réalisé en plusieurs morceaux sur un même joint

Localisation : Couvre joint mural, à tous les niveaux, suivant pièces graphiques de l'architecte

3.8.7 **Tablette en médium**

Fourniture et pose de tablette en fibres de bois de moyenne densité de type MEDIUM de 19 mm d'épaisseur minimum pour une tenue parfaite dans le temps.

- Largeur horizontale suivant plan
- Retombée de 20 mm (faces vues) sur un ou deux côtés de l'allège suivant cas

Finition : Vernis à la charge du présent lot

Localisation : Au droit des allèges de toutes les menuiseries extérieures (côtés intérieur) du projet ;

3.8.8 **Claustra en bois**

Fourniture et pose de claustra en bois composés :

- Essence : au choix de l'architecte
- Lisse haute et basse de section 30 x 100 mm
- Tasseau vertical de section 30 x 100 mm
- Entraxe des tasseaux verticaux : 60 mm
- Socle de section 80 x 100 mm
- Plinthe en aluminium anodisé, hauteur 8 cm
- Hauteur : jusqu'au faux-plafond

Finition : Vernis à la charge du présent lot

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre et fixations pour une parfaite réalisation de l'ouvrage.

Localisation : Pour les claustras en bois aux étages dans les logements, suivant pièces graphiques de l'architecte

